

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 202, SEPTEMBRE 2017

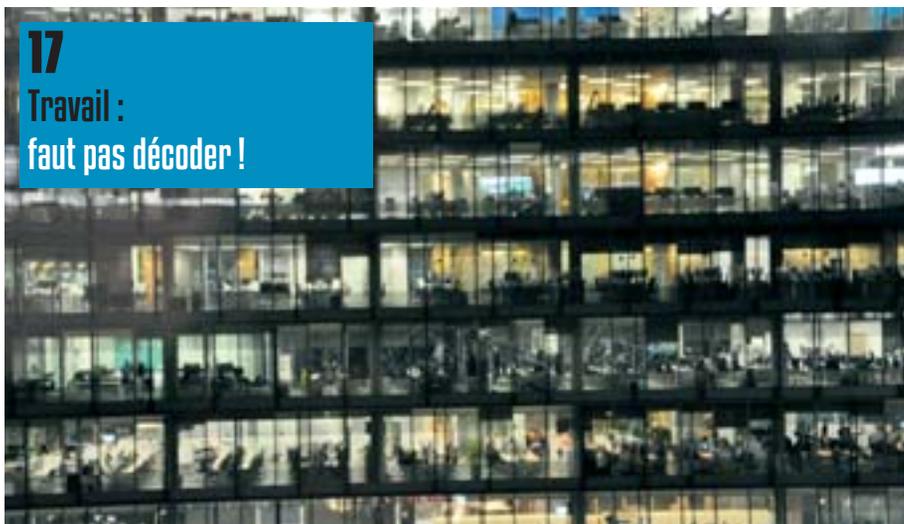


Travail : faut pas décoder !

La rentrée blanquière

Octobre 17 pour
la Fonction publique

17
Travail :
faut pas décoder !



6
Rentrée sociale
Octobre pour
la Fonction publique,
12 septembre contre
la loi travail



8
Feuille de route
gouvernementale
Révolution
dans la continuité



10
Pouvoir d'achat
L'inacceptable gel
du point d'indice



13
Rentrée primaire
Le ministre précise
sa feuille de route



15
Second Degré
Conditions de rentrée
dégradées

24
Procréation
médicalement assistée
La PMA pour toutes ?



28
<< Migration
is beautiful >>



30
Rencontre avec
Nadia Beugré

Revue de la
 Fédération Syndicale Unitaire
 104, rue Romain Rolland
 93260 Les Lilas
 Tél. : 01 41 63 27 30
 Fax : 01 41 63 15 48
 Internet : www.fsu.fr
 MÈL : fsu.nationale@fsu.fr
 pour@fsu.fr
 N° CP : 0720-S07429
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
 Bernadette Groison
 Rédaction :
 Grégory Bekhtari,
 Sandrine Charrier,
 Pierre Garnier,
 Matthieu Leiritz,
 Jacques Mucchielli,
 Marie-Rose Rodrigues-Martins.
 Conception :
 NAJA presse

Publicité :
 Com d'habitude Publicité
 Clotilde Poitevin
 7, rue Emile LACOSTE
 19100 Brive
 Tél. : 05 55 24 14 03
 clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
 Compogravure : CAG
 Impression : SIEP
 Crédit photo couverture :
 Mira/Naja
 Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
 Si vous changez d'adresse,
 veuillez communiquer
 vos nouvelles coordonnées
 à votre syndicat.



Ce numéro comporte
 un encart AdL partner
 aux abonnés.

ÉDITO

En marche ... arrière ?

Cet été ne nous a pas épargnés : attentats, relents xénophobes aux États-Unis, détresse des migrants, mesures fragilisant toujours les mêmes telle la suppression de l'APL...

Et des annonces et décisions du gouvernement qui mettent encore à mal les solidarités et les droits sociaux : réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, dégradation des conditions de vie des retraités, réforme du Code du travail sans réel débat démocratique...

On cherche le modernisme et l'innovation promis par le candidat aujourd'hui président... La rentrée scolaire nous laisse interrogative quant au projet éducatif du ministre concernant les conditions de la réussite de tous les jeunes... et les fonctionnaires voient revenir les vieilles mesures qui n'ont jamais fait recette pour remplir les caisses de l'État et encore moins pour contribuer à plus de justice sociale. Gel du point d'indice, suppressions d'emplois, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et toujours la menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR... la coupe est pleine!

Nous ne laisserons pas faire! C'est pourquoi la FSU a d'ores et déjà proposé à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires la construction d'une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec ces mesures, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels. Pour nos métiers, nos conditions de travail et de vie, la reconnaissance de notre travail et de nos rémunérations, pour promouvoir des services publics de qualité si utiles à la société, la FSU est en ordre de marche!



Bernadette Groison

Charlottesville : l'extrême droite tue

Le 12 août dernier, les différentes sensibilités de l'extrême droite américaine se sont donné rendez-vous pour manifester ensemble à Charlottesville, une petite ville de l'État de Virginie. Des néo nazis aux partisans de l'alt right – la droite radicale qui a joué un rôle clé dans l'animation de la campagne du président Trump – en passant par les nostalgiques du Ku Klux Klan, ces groupes se sont retrouvés pour protester contre la volonté de la mairie de retirer d'une place la statue du général Robert E. Lee, qui pendant la Guerre de Sécession dirigeait les armées confédérées au nom des états du Sud qui refusaient l'abolition de l'esclavage des Noirs. Des affrontements ont eu lieu avec les manifestants antiracistes venus bien plus nombreux pour dénoncer les dangers de cette initiative haineuse. Un jeune néo nazi, James Field, a alors délibérément foncé dans la foule avec sa voiture, tuant Heather Heyer, une militante des droits civiques de 32 ans, et blessant 19 personnes. Cette perte tragique confirme la nécessité de lutter activement contre les organisations d'extrême droite, leurs actions et leurs idéologies mortifères.

Armement

Interdire les robots tueurs

L'apparition d'un nouveau type d'armes, appelées « robots tueurs » inquiète la communauté de l'intelligence artificielle.

En juillet 2015, à l'occasion de l'ouverture de la quinzième Conférence internationale conjointe sur l'intelligence artificielle (IA), un appel public signé par plusieurs milliers de scientifiques dont le mathématicien Stephen Hawking, l'ingénieur et entrepreneur en aérospatiale Elon Musk, le cofondateur d'Apple Steve Wozniak et le linguiste Noam Chomsky s'inquiétait de l'émergence des Systèmes d'armes létales autonomes (SALA).

Soucieux de défendre la recherche sur l'IA dans ce qu'elle peut avoir de bénéfique pour l'humanité, ses auteurs se positionnaient en faveur de l'interdiction des armes autonomes, communément appelés « robots tueurs ».

Cet appel vient d'être renouvelé alors qu'Elon Musk et une centaine de spécialistes de l'IA



ont rédigé une lettre ouverte à la Convention des Nations Unies qui devait se réunir le 21 août dernier pour délibérer sur un éventuel encadrement des SALA et qui a repoussé sa conférence à novembre prochain. Selon ses experts, ces armes, qui ont la capacité de tirer sur une cible sans la moindre commande ni le moindre contrôle humain, constituent une troisième révolution dans l'art de faire la guerre, après la poudre à canon et les armes nucléaires.

Une fois diffusées, elles permettraient de nourrir des conflits à une échelle et une

vitesse encore inimaginables. Les companies privées russe Kalashnikov et israélienne General Robotics ou encore l'Agence fédérale pour les projets de recherche avancée de défense aux États-Unis sont particulièrement en pointe en matière de programme de développement de robots tueurs, alors que les normes actuelles du droit international ignorent leur existence, comme le rappelle l'ONG Human Rights Watch qui soutient également une interdiction préventive de leur production. ♦

Grégory Behrari

Droit à l'avortement

C'EST L'ACTU

Quel a été le déclencheur de la Journée internationale de mobilisation prévue le 28 septembre ?

L'idée a émergé en 2016 lors d'une rencontre de solidarité internationale. Proposée par les militantes françaises, elle s'est précisée suite aux mobilisations aux USA avec les déclarations successives de Trump contre l'avortement.

Quels sont les enjeux de ces mobilisations ?

La lutte se situe à plusieurs niveaux. Il s'agit de mener le combat pour les pays qui n'ont toujours pas de loi autorisant l'avortement, comme Malte, qui sont sous hautes contraintes (Irlande, Hongrie et Pologne), qui ont légiféré mais craignent un retour en arrière et ceux, comme la France, où la loi existe mais où les moyens financiers sont insuffisants (restrictions de personnels, suppressions des centres lors de restructurations hospitalières). Dans de nombreux pays, l'élection de gouvernements réactionnaires et rétrogrades rend indispensables ces mobilisations contre un retour en arrière.

Quelles mobilisations sont prévues le 28 septembre ?

Le 28 septembre est la journée internationale du droit à l'avortement. 2017 sera une première étape avec des mobilisations locales : rassemblements, états des lieux des plannings familiaux, cahiers de revendications, lettre aux députés, pétition. A Bruxelles une manifestation est prévue pour que la loi condamnant l'avortement soit retirée du code pénal. Le mouvement appelle donc tous les citoyens à signer la pétition* et à participer aux actions en vue d'une harmonisation européenne pour le respect des droits des femmes.



Nelly Martin, responsable de la Marche mondiale des femmes, France ; Organisatrice de la mobilisation européenne

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

*www.change.org

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

TEMA/STANIS

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Contrats-aidés : suppression massive sans préavis

350 000 emplois aidés, dont 23 000 cette année dans l'Éducation nationale, vont être supprimés. Le gouvernement justifie cette décision en affirmant que ces contrats subventionnés par l'État sont des contrats « précaires, souvent à temps partiel » et ne pouvant être « l'instrument majeur de la politique de l'emploi ».

Dans l'Éducation Nationale cette suppression sonne le glas des missions d'aide à la direction et mettra à mal l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Elle risque de désorganiser les établissements qui dans nombre d'endroits. Cette coupe s'ajoute pour la collectivité à des baisses drastiques de dotations et à une inflation de désengagement de l'État : l'impact sur les rythmes scolaires en particulier sera considérable.

Enfin la fin de ces contrats CAE-CUI signifie la perte d'un revenu mais aussi celle d'un lien social, d'un système de réinsertion dans le milieu du travail déjà précaire. De nombreuses associations et collectivités locales s'élèvent contre cette suppression. La rentrée scolaire approchant, elles demandent des mesures pour que la rentrée puisse se passer dans de bonnes conditions. En Outre mer où ces personnels sont essentiels, des actions fortes ont déjà commencé.

Avec les retraités le 28 septembre

Le gouvernement annonce une baisse des pensions de 8 millions de retraités en augmentant de 1,7 point leur CSG, sans aucune compensation.

Parce qu'une fois de plus le gouvernement s'attaque à leur pouvoir d'achat, aux services médicaux et sociaux.

Neuf organisations – FSU, CGT, CFE – CGC, CFTC, FO, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble solidaires – appellent les retraités à se mobiliser dans les départements sous des formes diverses le 28 septembre.



Rentrée sociale

Octobre pour la Fonction publique, 12 septembre contre la loi travail

L'été marqué par l'élaboration des ordonnances sur la Loi Travail et des annonces brutales concernant les fonctionnaires appelle à des actions début octobre. Et le 12 septembre contre la loi travail.

Cet été s'est couru un marathon concernant la loi travail ; 6 semaines et 48 réunions ont été le cadre d'échanges entre gouvernement et partenaires sociaux pour dessiner les derniers contours de la réforme. Quelques sacs de lest ont été lâchés, Muriel Pénicaud annonçant en juillet l'augmentation des indemnités de licenciement, ou le gouvernement reculant sur le « tout-entreprise » au bénéfice des branches concernant la négociation collective. Mais au final et en 5 ordonnances, il s'agit d'une remise en cause des droits sociaux avec un plafonnement des indemnités prud'homales, une flexibilité accrue et de nombreux sujets renvoyés à l'entreprise, sans recours aux représentants syndicaux dans les entreprises de moins de 50 salariés. La sociologue Dominique Méda voit dans cette réforme de la flexibilité sans sécurité, et une vision réductrice du travail.

Après l'été, l'automne ? La baisse des dépenses publiques de 20 milliards d'euros annoncée pourrait bien se concrétiser par des mesures inscrites au budget discuté fin septembre au parlement.

Mobilisation pour la Fonction publique

Retraites, assurance maladie, assurance chômage risquent à nouveau d'en faire les frais. Dans la torpeur de cet été caniculaire, des voix avaient commencé à entonner le refrain de l'austérité. Des annonces brutales se sont succédées. Gérald Darmanin le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé le gel du point d'indice (voir page 10), le report du calen-

drier PPCR et la hausse de 1,7 % de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat. Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, a de son côté déclaré une baisse de 5 euros des APL (voir page 12). Et en plein milieu du mois d'août, le gouvernement a annoncé le non renouvellement des contrats aidés. Nombre d'entre eux, embauchés notamment par les mairies ou dans l'éducation nationale, n'ont donc pas fait leur rentrée.

Autant de raisons de construire une mobilisation la plus unitaire possible début octobre contre la remise en cause des droits sociaux pour les salaires et les services publics. 🔥

Pierre Garnier

Incarcération des mineurs

Dans un communiqué daté du 31 juillet, le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social-Protection judiciaire de la jeunesse (SNPES-PJJ/FSU) demande à la ministre de la Justice de prendre des dispositions immédiates afin d'endiguer l'augmentation inquiétante de l'enfermement des adolescents et de donner les moyens réels de répondre au pari éducatif pour la jeunesse en difficulté, notamment en leur proposant un projet progressiste et émancipateur. Face à la saturation des établissements, le syndicat dénonce des atteintes aux droits des mineurs du fait de la saturation des établissements ainsi que des droits bafoués (accès aux soins, scolarité...).



réinventons / notre métier



**VOTRE
VOCATION
MÉRITE NOTRE
PROTECTION**

RÉFÉRENCÉ PAR :

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION

ENSEIGNANTS, PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

Profitez de toute l'expertise d'Intériale et de ses partenaires avec des solutions adaptées à votre profession.



> Retrouvez-nous sur ite.re/educnat

Photo : Gettyimages - Intériale - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365

Distribuée par la Mage
MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus

Feuille de route gouvernementale

Révolution dans la continuité

L'été a été éprouvant pour le Président Macron, le gouvernement d'Edouard Philippe et la majorité En Marche de l'Assemblée Nationale. Les nombreux dysfonctionnements ont conduit un président en chute libre dans les sondages à quitter sa posture jupitérienne pour redescendre auprès des mortels.

En août, le pouvoir tente de donner l'image d'une majorité à nouveau en ordre de bataille : le séminaire gouvernemental, puis plusieurs entretiens dans la presse permettent de donner un contenu à la suite de la « Révolution » prônée par le candidat Macron durant la campagne.

En guise de révolution, la majorité En Marche s'inscrit dans une grande continuité avec les orientations macro économiques du précédent quinquennat. Le double objectif demeure d'une part de respecter le seuil de 3 % de déficit public, par la réduction des dépenses publiques (60 milliards sur 5 ans) et d'autre part d'améliorer l'attractivité du pays et la performance des entreprises par la « libération du travail », c'est à dire le renforcement

de la sujétion des salariés par leurs employeurs, mais aussi par la baisse de la pression fiscale, et d'abord sur les plus fortunés.

Économies budgétaires

La baisse brutale des transferts aux collectivités territoriales, celle du montant des APL – pour un bénéfice bien faible au regard du coût politique, l'annonce de nombreuses suppressions de postes de fonctionnaires, la mise en extinction programmée des contrats aidés, le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice, la hausse de la CSG – non compensée malgré les promesses par une baisse des cotisations sociales – s'inscrivent dans le premier objectif, la Loi Travail dans le second.

Bousculé par l'opposition parlementaire, en proie à une chute vertigineuse de sa popularité – et qui contraste avec le maintien d'un chômage à près de 10 % de la population active – le Président Macron, tout à son souci de trancher avec les accusations de mollesse accolées à son prédécesseur, choisit manifestement le



© AFP/ANSA

registre de l'autorité et de la persévérance.

L'hostilité des Français à la loi travail

Le calendrier des ordonnances, plébiscitées par le Medef sinon par l'opinion (58 % de Français hostiles selon Harris interactive, 4 septembre), est pour le moment tenu, avec un passage en conseil des ministres le 22 septembre, avec une communication soulignant la détermination gouvernementale face aux mobilisations syndicales ou politiques.

Dès le 13 septembre sera présenté au conseil des ministres le projet de loi sur le logement dont l'objectif avancé est de réduire le manque et la cherté des logements, par une politique de l'offre : assouplisse-

ment de la réglementation et nouvelle baisse des APL pour favoriser, théoriquement, celle des loyers...

A l'automne, seront lancés deux chantiers annoncés comme la contrepartie des efforts demandés aux salariés dans le cadre des ordonnances Travail : la réforme de la formation professionnelle des salariés et des chômeurs, jugée indispensable pour améliorer l'insertion des jeunes et des personnels sans qualification et permettre à chaque salarié d'affronter la mobilité professionnelle.

Logement, assurance-chômage, retraites

Le second chantier concerne l'assurance-chômage qui devrait bouleverser complètement le système actuel, qu'il s'agisse de l'extension du régime aux indépendants et aux démissionnaires, créant de fait un régime quasi universel, mais aussi de la remise en cause de la gestion paritaire au profit de l'Etat (lire zoom). Enfin, dans le domaine de l'Education et de la formation, au delà des multiples apparitions médiatiques du ministre

Réforme de l'UNEDIC

C'est bien pour le coup d'une quasi révolution qu'il s'agit : transformer le régime de l'assurance chômage, géré paritairement par les organisations syndicales et patronales depuis sa création après guerre, en un régime universel, ouvert aux indépendants et démissionnaires. Le financement ne serait plus assuré par les cotisations mais par l'impôt, l'État prenant désormais la main, avec à la clé de nouveaux modes de calcul des retraites – et pensions ? – et bien entendu la recherche d'économies... Outre la hausse de la CSG, seraient déjà à l'étude selon les Echos (5 septembre) l'instauration d'un bonus malus sur les contrats courts mais aussi le renforcement du contrôle des chômeurs... La vigilance s'impose, et sans doute la mobilisation pour préserver cet acquis de la Libération et des luttes sociales.



Le 12 septembre, la CGT, Solidaires, et la FSU mobilisent contre la loi travail.

Blanquer, la majorité semble, au nom de la lutte contre «l'égalitarisme» abandonner les objectifs de démocratisation, notamment à l'Univer-

sité, et privilégier la logique d'économies budgétaires : la réforme annoncée du bac pour 2021 laisse présager une réorganisation du lycée pilo-

tée par la réduction des coûts. Faut il y voir un lien avec l'annonce par Muriel Pennicaud d'une prochaine réforme de l'apprentissage après celles de l'assurance - chômage et de la formation professionnelle ? Mais la mère de toutes les réformes, la plus emblématique, la plus périlleuse sans doute sera bien celle du système de retraites, prévu courant 2018 et qui vise à totalement transformer le système actuel, nous y reviendrons.

S'agissant d'une majorité pléthorique à l'assemblée, mais relativement faible en surface sociale et électorale, le gouvernement ne risque-t-il pas de voir son intransigeance libérale se briser sur le mécontentement et les mobilisations populaires ? La continuité quoi... ♦

Matthieu Leiritz

Vous reculerez ? « Non ! »

« Vous reculerez s'il y a beaucoup de monde dans la rue ? » a demandé un lecteur du journal *Le Parisien*, le 3 septembre dernier, à Muriel Penicaud, ministre du Travail. « Non » a-t-elle répondu. « Cette loi Travail a été annoncée de façon très précise pendant la campagne présidentielle. Le président de la République a été élu avec un mandat très clair sur ce sujet, il a nommé un gouvernement pour le mettre en œuvre. Nous sommes donc comptables d'appliquer vis-à-vis de nos concitoyens ce pour quoi le président et l'Assemblée nationale ont été élus. Je pense que ce serait trahir nos concitoyens de ne pas faire ce qu'on a dit. »

initiatives.fr
AU CŒUR DE VOS PROJETS SCOLAIRES

FINANCEZ VOS PROJETS AVEC DES ACTIONS CLÉS EN MAIN

1 établissement sur 2 nous fait confiance !

Toutes nos idées sur : initiatives.fr

initiatives.fr partenaire du bateau initiatives-cœur

DEPUIS 4 DE 20 ANS AU CŒUR DE VOS PROJETS

PPCR : menaces sur le calendrier ?

Les mesures Fonction publique dites « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunération) se déclinent en deux volets : une revalorisation des carrières et des salaires, une refonte de l'évaluation des personnels dans l'Éducation Nationale. La FSU et ses syndicats nationaux ont obtenu une amélioration globale de la carrière : revalorisation financière de chaque échelon, durée de séjour dans les échelons raccourcis, amélioration des fins de carrières. Certains aspects restent insatisfaisants : calendrier s'étalant jusqu'en 2023, nouveaux débouchés de carrière trop restreints. PPCR ne répond qu'imparfaitement au manque d'attractivité de nos métiers, les pertes de pouvoir d'achat subies les années antérieures n'étant que très partiellement résorbées. Le 10 juillet, Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a évoqué au Conseil commun de la Fonction publique un éventuel report des mesures de revalorisation. Le 17 juillet, les organisations signataires (FSU, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FA-FP, UNSA) ont interpellé le Premier ministre Édouard Philippe, et exigé le respect de la parole de l'État et l'application des mesures de revalorisations prévues dans PPCR. Face aux nouvelles rumeurs de report, auxquelles s'ajoutent concrètement l'annonce d'un retour du gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et de nombreuses suppressions de postes, la FSU s'est adressée aux fédérations de fonctionnaires en vue d'une forte mobilisation pour les salaires et les carrières, début octobre. Dossier à suivre.



Pouvoir d'achat

L'inacceptable gel du point d'indice

Le 30 juin dernier, Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a annoncé aux médias sa décision de geler le point d'indice de rémunération des agents.

Cette déclaration se trouve être choquante autant sur la forme que sur le fond, car elle a eu lieu en dehors de toute discussion et de toute négociation avec les organisations syndicales. Le point d'indice, bloqué depuis six ans, venait à peine de connaître un début de dégel en deux temps (+ 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017).

Le jour même, la FSU a décidé d'interpeller le ministre par courrier pour qu'il revienne sur ses propos. Les fonctionnaires ont en effet subi une perte substantielle de leur pouvoir d'achat depuis quinze ans, dans un contexte prolongé de suppressions de postes qui a entraîné un alourdissement de leur charge de travail. Ils ne peuvent accepter de se voir imposer une nouvelle période de rigueur salariale.

Leur traitement ne peut être considéré comme une variable d'ajustement dans une vision

purement comptable des services publics envisagés comme des sources de déficits.

L'opposition de la FSU

Il doit être revalorisé pour reconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général et leur investissement pour répondre aux besoins fondamentaux de notre société. Alors que le Président de la République s'était engagé dans sa campagne à améliorer le pouvoir d'achat des salariés, il n'est pas tolérable qu'il décide de dégrader celui des agents publics qui représentent 20 % d'entre eux.

Suite à la réponse insatisfaisante du ministre, par courrier puis lors d'une rencontre avec lui le 21 juillet, la FSU continue d'exprimer son opposition totale à cette mesure. Dans le cadre d'une intersyndicale elle exige l'ouverture d'une négociation salariale dans le but de restaurer le pouvoir d'achat des agents par le biais d'une augmentation uniforme du point d'indice dans les trois versants de la Fonction Publique.

La journée d'action début octobre doit contribuer à cet objectif. ♦

Grégory Behrtari

Suppression de la journée de carence dans la Fonction publique

Après le gel du point d'indice, Gérard Darmanin a annoncé le rétablissement de la journée de carence dès 2018 dans la Fonction publique. L'argument utilisé par le ministre est inacceptable : il fait porter sur les personnels la responsabilité de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les autres personnels, lorsqu'un fonctionnaire est malade. Le ministre justifie aussi cette mesure par une supposée « équité » entre public et privé feignant d'oublier que les fonctionnaires ne sont pas couverts par des conventions collectives comme le sont les salariés du privé. Cette mesure injuste et inefficace fera partie des mobilisations à venir.

Fonctionnaires

La santé offerte aux marchés ?

Cet été, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé pour ses personnels, pour ceux des ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la culture et des sports, le référencement de trois organismes de protection sociale complémentaire.

Le référencement est un dispositif réglementaire qui donne la possibilité aux employeurs de la Fonction publique d'État de participer pendant 7 ans au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents qui optent pour une des offres dites référencées.

Le choix annoncé par ce ministère conclut un long processus mené sans réelle négociation. Malgré de nombreuses interventions, les organisations syndicales n'ont pu agir pour que le cahier des charges proposé aux opérateurs candidats n'organise pas un recul de la couverture référencée en santé et prévoyance. Ainsi, les offres référencées ne couvriront ni la perte d'autonomie ni les dépenses de réadaptation après hospitalisation.



Le choix de référencer plusieurs opérateurs est aussi très contestable. Lors de la phase précédente (2009), seule la MGEN avait été référencée.

Trois organismes référencés

Cette fois, le ministère permet à deux autres organismes de se prévaloir aussi du référencement ministériel : une société anonyme d'assurance (la CNP) et une mutuelle qui s'est associée à l'assureur privé Axa (Intériale- Mage). Il n'y avait pourtant pas de situation de

monopole lors de la première vague de référencement en 2009 puisque les agents étaient libres de leur choix, y compris celui de ne pas souscrire de complémentaire.

Le ministère a cru bon d'accroître la pression concurrentielle et la logique commerciale. Avec trois organismes choisis, la dispersion des assurés entre opérateurs risque d'être accrue. Elle pourrait provoquer une dispersion de la population couverte et un recul des solidarités notamment inter-générationnelles, et accroître les dépenses publicitaires et marketing de ces organismes, dont le prix sera répercuté sur celui du contrat payé par les assurés.

Justice :
changement
de mutuelle

Mi-juillet, le ministère de la Justice a annoncé qu'il ne référencerait plus la mutuelle historique qui couvre 71 % de ces agents. La Mutuelle du Ministère de la Justice, qui œuvre depuis 1944 a été évincée au profit du tandem Axa-Intériale. Les agents du ministère resteront cependant libres de leur choix et pourront rester à la MMJ ou choisir un autre organisme.

Comme à l'Éducation nationale, un assureur privé à but lucratif adossé à une mutuelle a réussi à faire son entrée dans le champ de l'assurance santé et prévoyance complémentaire des fonctionnaires. L'affichage d'un important réseau d'agences n'efface pas le fait que les sociétés d'assurance comme Axa ont pour objectif de placer d'autres produits d'assurance ou financiers, l'implantation sur la santé n'étant souvent qu'un produit d'appel.

La situation est d'autant plus scandaleuse que la participation financière des employeurs publics est dérisoire : moins d'un euro par mois et par agent de l'Éducation nationale, pour une moyenne annuelle de 244 € pour les salariés du privé !

Clara Chaligny

Menaces sur la Territoriale

Suite aux annonces du ministre Gérard Darmanin, les 1,895 million d'agents de la Fonction Publique Territoriale se sentent particulièrement visés par les politiques d'austérité. La volonté de supprimer 70 000 postes d'ici la fin du quinquennat et de réduire de 10 milliards d'euros le budget alloué par l'État aux collectivités locales (en commençant par une coupe de 300 millions d'ici la fin 2017) laisse présager des dégradations importantes des conditions de travail mais aussi du fonctionnement et de la qualité des services rendus aux usagers. Les craintes sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires et la remise en cause d'accords locaux sur les horaires d'ouverture et le temps de travail s'ajoutent à la menace de décorrélations entre les versants de la Fonction Publique d'un point d'indice déjà gelé. Une intersyndicale incluant le SNUTER-FSU a déjà appelé à se saisir des mobilisations en cours pour combattre ces projets de régression.

Référencement

Tout au long du processus de référencement la FSU n'a cessé d'intervenir pour défendre les valeurs mutualistes. Celles-ci sont fortement déstabilisées par un contexte réglementaire et économique qui nuit gravement aux solidarités. La FSU est elle-même tenue de respecter cette réglementation concernant les insertions publicitaires dans sa revue même si certaines peuvent sembler contradictoires avec ses choix. Ces obligations n'entacheront en rien la détermination de la FSU à œuvrer pour que la santé des personnels échappe aux intérêts commerciaux et pour que les agents de la fonction publique bénéficient d'une protection sociale de haut niveau et solidaire.

APL : mesure injuste et scandaleuse

La baisse de 5 euros par mois et par ménage des aides personnalisées au logement va concerner à partir d'octobre 2,6 millions de personnes dont 800 000 étudiants.

Selon l'enquête de l'UNEF publiée en août, "La hausse du coût de la vie pour les jeunes s'élève à 2,09 % pour la rentrée 2017, soit près du triple de l'inflation générale".

Dans ce contexte, cette réduction des APL va entraîner des sacrifices supplémentaires : alimentation, soins, énergie, loisirs... et risque de réduire les possibilités d'accès à un logement autonome.

Cette mesure touchera certains actifs, chômeurs, et retraités parmi les plus pauvres. Elle est d'autant plus injuste qu'elle s'inscrit dans une politique de restriction des dépenses publiques qui épargne les plus riches (réforme de l'ISF etc.).

Affelnet, APB...

L'affectation des élèves en question

L'orientation des élèves de troisième et de ceux de terminale repose sur l'utilisation d'*Affelnet*¹ et d'*APB*². Beaucoup d'élèves cette année n'ont pas obtenu satisfaction dans leurs vœux alors qu'ils avaient construit un projet cohérent.

Ces logiciels s'appuient sur les vœux des élèves, leurs résultats scolaires et les capacités d'accueil. Au collège, l'évaluation du niveau de maîtrise du socle en fin de cycle 4 revêt une importance démesurée et en écrasant l'échelle d'évaluation de 20 à 4 échelons, de nombreux élèves ont été ex æquo sur leurs vœux.

Au lycée, la génération nombreuse de l'an 2000 crée les conditions de la saturation du système APB. 6 000 bacheliers sont sans affectation à cette rentrée. Certaines formations privées et payantes en profitent d'ailleurs pour proposer un recrutement « hors APB » dans l'enseignement supérieur et certains cabinets d'avocats



6 000 bacheliers sont sans affectation à cette rentrée.

proposent des recours moyennant 1 000 à 1 500 euros.

Faute de capacités d'accueil suffisantes dans certaines filières du lycée et dans l'enseignement supérieur, beaucoup d'élèves n'ont donc pas obtenu une orientation conforme à leurs souhaits.

La FSU demande plus de

transparence sur le paramétrage d'*Affelnet* et d'*APB* pour permettre aux Psy-En et aux professeurs d'élaborer avec les jeunes des stratégies cohérentes leur permettant d'obtenir des affectations plus conformes à leur projet. Élargir l'offre de formation post-bac est une urgence sociale. ♦

Sandrine Charrier

1. Affectation des élèves par le net.
2. Plateforme d'admission post-bac.

Enseignement supérieur et recherche

Un sous-investissement chronique

L'enseignement supérieur ne pourra accueillir dans de bonnes conditions les 50 000 étudiants supplémentaires annoncés, faute de financement. La charge de travail des équipes pédagogiques et administratives va s'intensifier ainsi que la précarité dans les labos de recherche. Le gouvernement annonce des mesures de sélection des bacheliers pour en limiter l'accès.

La promesse de sanctuarisation du budget de l'ESR¹, faite par le Candidat Emmanuel Macron, pourtant déjà insuffi-

sante, n'a pas été suivie d'effets. Faut de places de nombreux bacheliers ont eu des difficultés d'affectation cet été. Le gouvernement met en avant le taux d'échec en première année de licence (60 %) pour envisager une sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Or, cet échec se situe dans les formations les moins financées par l'état : 7 500 € en moyenne par étudiant de licence contre 14 000 € à 15 000 € en STS² et en CPGE³. Notons que 80 %

des étudiants qui entrent dans l'enseignement supérieur en sortent avec un diplôme et que la France détient le plus haut taux d'obtention de diplômes d'Europe.

Pour la FSU, il faut améliorer les liens entre les contenus de formation du lycée et ceux de l'enseignement supérieur, retravailler les programmes du lycée et les épreuves du baccalauréat, donner des moyens pour assurer l'orientation éclairée des lycéens. Il faut

d'urgence abonder le budget de l'ESR pour permettre d'augmenter les capacités d'accueil des filières plébiscitées, créer des formations, adapter la pédagogie... Des emplois de titulaires, des budgets de fonctionnement à la hauteur, de nouveaux investissements immobiliers sont indispensables. ♦

S. C.

1. Enseignement supérieur et recherche.
2. Sections de technicien supérieur.
3. Classes préparatoires aux grandes écoles.



© MERYLIA

Rentrée primaire

Le ministre précise sa feuille de route

Les déclarations de Jean-Michel Blanquer en cette rentrée inquiètent. Qu'il s'agisse de la politique éducative qu'il entend mettre en œuvre ou le sort qu'il réserve aux enseignants.

Après ses deux mesures phares, CP à 12 et rythmes scolaires, il a précisé ses orientations pour l'école et les choix opérés pour la mise en place de ces dernières.

Les CP à 12 et l'objectif de 100 % de réussite au CP en REP+5 (REP hors dispositif) se mettent en place à moyens constants ou au détriment d'autres dispositifs comme « plus de maîtres que de classes ». Le centrage sur l'apprentissage de la lecture qu'il préconise en CP va à l'encontre de la notion de cycles. Les moyens sont concentrés en REP+.

Le retour à 4 jours de classe entraîne des modifications sur l'emploi du temps des enfants personnels et parents et créera des inégalités territoriales. Le manque de concertation risque de créer des pro-

blèmes entre communes et équipes d'écoles.

Le ministre veut resserrer les contenus sur les apprentissages jugés fondamentaux. La maternelle, dédiée selon le ministre à un apprentissage systématisé du langage, risque donc de se redéfinir comme préparant au CP. Le retour à la méthode syllabique, une conception de l'acte d'apprendre fondé sur la répétition et l'acquisition d'automatisme remettent en cause la conception des programmes 2015 pourtant jugés adaptés par les enseignants.

Le ministre entend réformer

l'acte d'enseigner par l'apport des neurosciences. Son projet s'appuie sur l'individualisation et l'externalisation du traitement de la difficulté. La liberté pédagogique est remise en cause. Cette conception mobilise des concepts anciens et invite « au bon sens » mais ne propose aucun plan de formation aux enseignants.

Il s'agit pour la FSU de déconstruire les propositions à l'aide des travaux de la recherche et de l'expertise des professionnels du terrain. Un défi pour l'école et une nécessité! ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Une rentrée solidaire

Équiper les écoles publiques dans les banlieues déshéritées et les régions rurales de Tunisie : c'est l'objectif de la dix-septième rentrée solidaire organisée par Solidarité laïque. À partir de cette rentrée et jusqu'en décembre, les classes peuvent s'engager dans un projet de solidarité internationale, en organisant une collecte de fournitures scolaires neuves qui seront ensuite acheminées dans les écoles tunisiennes par les partenaires locaux de Solidarité laïque. Des ressources pédagogiques pour parler du droit à l'éducation sont aussi disponibles à : <http://www.rentreesolidaire.org>

Enseignants : une crise de recrutement qui s'installe

Dans le premier degré, à la session 2017, 573 postes n'ont pas été pourvus, essentiellement dans les académies de Créteil, Amiens, Versailles, Guyane. Dans le second degré général et technologique ce sont 1 473 postes non pourvus en mathématiques, lettres modernes et classiques, anglais, allemand, éducation musicale, arts plastiques, sciences de l'ingénieur. Dans l'enseignement professionnel, 323 postes n'ont pas été pourvus. Si on ajoute ces postes perdus à ceux des concours réservés dans le second degré (plus de 1 200), plus de 3 500 postes pourtant budgétés n'ont pas trouvé preneurs. Cette situation perdure depuis plusieurs années faute de candidats suffisamment préparés pour passer les épreuves des concours. Dans le second degré, l'augmentation du nombre d'inscrits à l'automne 2016 ne s'est pas traduite par une augmentation du nombre de lauréats.

Les étudiants ont besoin de temps, de sécurité pour pouvoir se préparer correctement aux épreuves. Les prérecrutements que la FSU demande depuis des années ont permis dans le passé de résorber les crises de recrutement. Il serait grand temps que le MEN mette en place ces mesures d'incitation. La profession doit être revalorisée significativement et les conditions d'entrée dans le métier améliorées.



© MERYLIA

Condamnation de l'état pour des heures de cours non remplacées

L'état vient d'être condamné pour des heures de cours non remplacées au collège Lakanal de Colombes (92) à verser un euro par heure de cours non remplacé à la famille qui a déposé la requête en octobre 2015. Les indemnités concernent 96 heures. Cette condamnation pourrait faire jurisprudence parce qu'elle reconnaît qu'il doit y avoir continuité du service et que c'est un droit. Selon la FCPE 80 000 jours non remplacés ont été totalisés.

L'accès à l'université en question

Dans un contexte de crise aiguë, le ministère de l'Enseignement Supérieur a ouvert une consultation éclair pour une réforme de l'affectation post-bac. 11 groupes de travail doivent se réunir jusqu'en octobre pour poser les bases d'une réforme de la licence et interroger les principes des pré-requis nécessaires pour entrer à l'université. Seront également abordés les thèmes de l'offre de formation, du renouvellement des pédagogies et de la vie étudiante, et plus spécifiquement les filières de la santé, des STAPS et de la psychologie.

Rentrée en musique

Les enseignants étaient invités par le ministre de l'Éducation nationale à proposer aux élèves présents l'année précédente d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, « manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue ». Exercice complexe, le jour de la rentrée, sans avoir répété avec les élèves avant... Cela ne s'improvise pas. Les équipes ont toujours eu le souci d'accueillir les élèves au mieux. Dans le contexte de la rentrée, cette proposition médiatique n'a pas grand sens.

Rythmes scolaires

1/3 des communes reviennent à la semaine de 4 jours

Les positions des maires concernant le retour à la semaine de 4 jours se sont nuancées selon que la commune se situe en ville ou pas et en fonction des moyens. L'association des maires de France a précisé qu'il ne faudrait pas que cette « proposition masque un désengagement de l'état ». Elle regrette cette précipitation après le travail engagé pour la mise en œuvre d'une politique d'offre périscolaire et un rapprochement enrichissant avec les acteurs dans le cadre des PEDT. 1/3 des communes dont certaines grandes villes ont choisi de revenir à 4 jours. À cette rentrée il y aura autant d'organisations que de communes ce qui crée des inégalités sur le territoire. Le manque de cadrage et le désengagement de l'État entraînent de forts écarts concernant les offres d'encadrement.



Les enseignants, grands perdants de la réforme des rythmes mise en place, en terme de conditions de travail, se sont positionnés pour un retour à 4 jours. Reste que les milliers de personnes recrutées comme animateurs – animatrices sont dans l'attente. On risque d'assister à un véritable plan social

qui va concerner des personnes précaires et déjà fragilisées. La FSU milite pour un cadrage national, une cohérence à l'échelle d'un territoire permettant de meilleures conditions d'apprentissages pour les élèves et de travail pour les personnels. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Évaluations CP et 6^e

Qui, comment et pourquoi ?

L'annonce d'évaluations nationales en CP et Sixième relance la question de l'évaluation. Qui évalue-t-on ? Comment et dans quel but ?

L'évaluation CP, centrée sur la phonologie est à mettre en lien avec le dispositif CP à 12 et le « 100 % de réussite », slogan qui sous-entend un apprentissage de la lecture centré sur l'année.

Cela va à l'encontre de l'évaluation « positive », du carnet de suivi de l'élève, l'évaluation normative étant quant à elle

destinée à pointer des manques. Le travail sur les apprentissages en maternelle est nié. La fiche de bilan des acquis de cycle 1, document national unique, devrait continuer à servir de repère. Les évaluations proposées constituent un non-sens dans l'esprit des cycles et risquent d'enfermer les enseignants dans la seule voix phonologique d'entrée pour la lecture faisant fi de toutes les recherches menées sur le sens et la compréhension.

Si elles sont prévues pour mesurer les performances de l'école, un échantillonnage suffit. Si elles visent à permettre la réussite de tous les enfants, le ministre devra reconnaître la professionnalité et l'expertise enseignante et leur accorder sa confiance en abandonnant le terrain de la rhétorique injonctive. Les évaluations Sixième sont prévues en novembre et feront l'objet d'un article dans un prochain *POUR*. ♦

M-R-R-M



Second degré

Conditions de rentrée dégradées

Les 4 400 emplois d'enseignants créés ne permettent pas de faire face à l'arrivée de 50 000 élèves supplémentaires. Les classes sont donc très chargées, notamment en sixième et terminale ; les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels risquent d'être particulièrement difficiles. Les annonces de l'été sur la préparation du budget 2018 ne sont pas rassurantes. Pour la FSU, il est nécessaire d'obtenir une programmation pluriannuelle des emplois et des recrutements.

En collège, la réforme a été assouplie et la main redonnée partiellement aux équipes concernant l'organisation de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires, des thématiques choisies et du temps à y consacrer. Le ministre annonce le rétablissement des sections bilingues, du latin et du grec mais la réalité est tout autre : aucun financement n'ayant été prévu, c'est au détriment d'autres dispositifs pédagogiques (groupes allégés par exemple) que ces enseignements sont parfois rétablis.

Quant au dispositif « devoirs faits », il ne concernera que les élèves volontaires et débutera après les vacances d'automne avec des volontaires du service civique et des bénévoles d'associations, faute de moyens, ou remplacera l'accompagnement éducatif. Dans les lycées l'inquiétude est grande : d'ici la session 2021, le ministre souhaite « muscler » le baccalauréat

afin qu'il prépare mieux aux études supérieures : il veut le simplifier avec seulement quatre épreuves terminales, et mettre en place une évaluation des prérequis à l'entrée à l'Université. Les syndicats de la FSU prendront toute leur place dans les groupes de travail annoncés et défendront le baccalauréat comme premier grade universitaire. ♦

Sandrine Charrier

« Le travail hors la classe des professeurs des écoles »

Frédéric Grimaud, professeur des écoles et chercheur au sein du groupe ERGAPE, rend compte dans « Le travail hors la classe des professeurs des écoles » d'une enquête menée auprès des enseignants des Bouches du Rhône pour connaître le volume et le contenu de leur travail « hors la classe ». À la manière d'un récit, il retrace ensuite ce que serait une journée de travail hors la classe pour les différents enseignants d'une école. École factice mais enseignants bien réels, ayant participé au chantier travail du SNUipp FSU sous forme d'entretiens et de vidéos. Enfin, partie très intéressante, il propose des éléments d'analyse de cette activité, des gestes professionnels mis en œuvre, des débats et controverses qui peuvent naître d'une telle confrontation... Jusqu'à provoquer des changements de pratique. Un livre de l'Institut de recherche de la FSU publié aux éditions Syllepse.

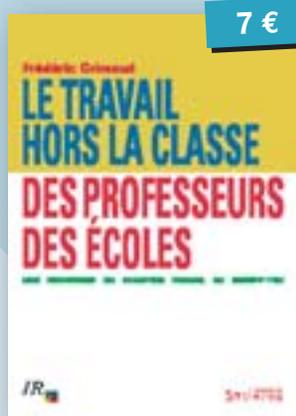


Rentrée en LP : vous avez dit « revaloriser » ?

Pour leur rentrée, les 700 000 élèves de lycées professionnels (LP, SEP, SEGPA et ERA) et leurs 58 000 enseignants (PLP) ont pu entendre un ministre de l'éducation nationale formuler à nouveau une vieille promesse non tenue jusqu'ici pour le troisième quinquennat consécutif : celle de « revaloriser la voie professionnelle ». Les mesures pressenties n'apportent cependant aucune solution, ou pire vont dans un sens de régression. Rien de concret n'est proposé pour régler la crise de recrutement des PLP (un quart des postes au concours non pourvus cette année) et le recours massif aux non titulaires qui en résulte. Rien non plus pour rétablir une formation initiale digne de ce nom (un stagiaire sur trois n'en bénéficie pas). Alors que deux bacheliers professionnels sur trois souhaitent poursuivre leurs études, instituer un nouveau diplôme bac+1 n'est qu'une réponse illusoire, dont le but est de ne pas augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur. Enfin, la promotion des sections d'apprentissage, via le chantage à la taxe professionnelle dont seraient privés les lycées qui n'en accueillent pas, porte en elle l'aggravation des inégalités scolaires qui fragilisera encore l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Une véritable valorisation des LP passe par l'amélioration des conditions d'études des lycéens et des conditions de travail des personnels.

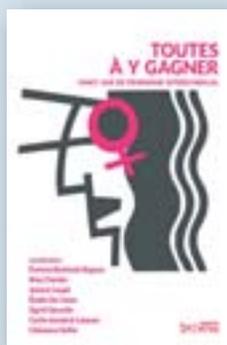


Des livres pour la rentrée



Nouveauté

Le métier d'enseignant ne se limite pas à « faire classe » : il y a aussi un avant, un après. Cet ouvrage permet de réfléchir à ces activités. Il est trop facile de penser que les difficultés relèvent de problèmes personnels, de posture inadaptée, quand on sait comment, investi.es, créatif.ves, inventif.ves et engagé.es, les professeur.es des écoles tiennent le système à bout de bras.



> abonnez-vous à...

Regards croisés



Revue trimestrielle
Abonnement à la revue
26 € / an (4 numéros)

La lettre électronique



Cette lettre paraît tous les mois
Abonnement gratuit sur le site

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél.: 01 41 63 27 60 – E-mail: institut@institut.fsu.fr – Site Internet: www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Travail, faut pas décoder !

Dossier réalisé par :
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

© TRÉVIERS/NAJA

L'idée que le droit du travail est l'ennemi de l'emploi ne manque pas de défenseurs malgré plusieurs études montrant l'inverse. Etat des lieux du débat, alors que CGT, Solidaires et FSU appellent à la mobilisation le 12 septembre.

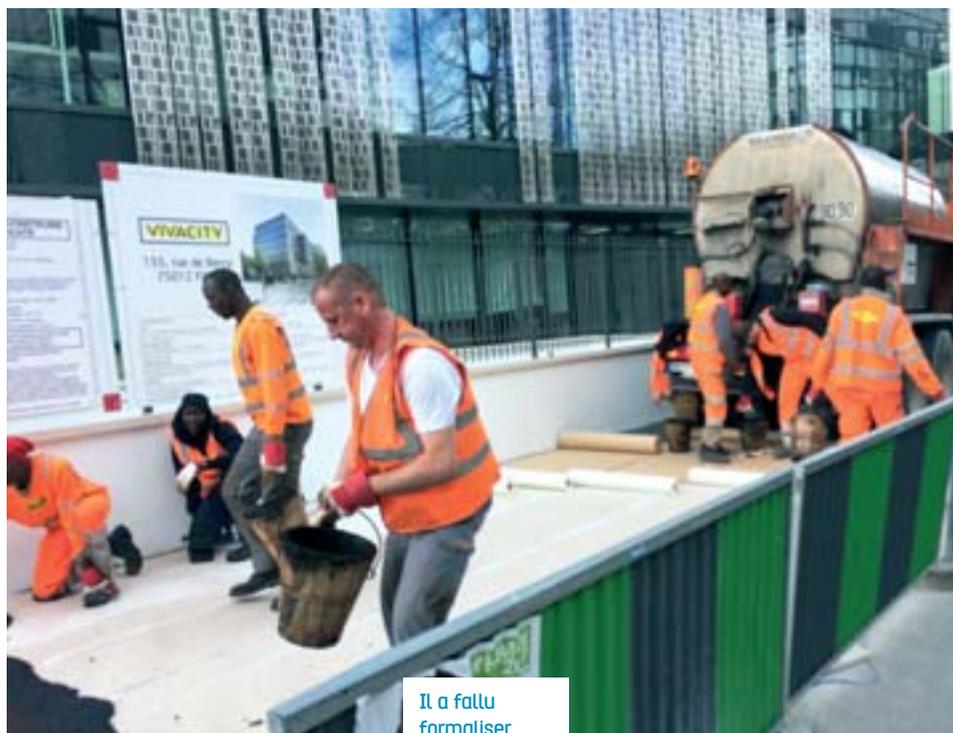
La situation du chômage en France constitue la toile de fond des discours opposant droit du travail et emploi. L'apparition d'un chômage de masse avec la crise des années 70, son maintien à un niveau élevé en dépit d'une courte parenthèse entre 1997 et 2000, puis son envol après la crise de 2008 fragilisent la société, nourrissent le sentiment d'impuissance du politique, et légitiment la recherche de solutions qui par ailleurs semblent aboutir à de bons résultats dans d'autres pays, comme

l'Allemagne ou les pays scandinaves. La disparition du modèle économique socialiste dans les années 80 conjuguée à l'échec des tentatives de relance menées par les gouvernements occidentaux pour vaincre le chômage facilite le triomphe des théories libérales et le recul de l'État mais aussi la libre concurrence entre les États, les entreprises et donc les modèles sociaux. D'autant que les règles européennes nées entre autres de l'adoption de la monnaie unique privent les gouvernements de plusieurs outils pour créer des effets de

...

relance de l'activité donc de l'emploi, qu'il s'agisse des dévaluations ou de politiques d'investissements publics financés par un déficit qui ne peut désormais excéder 3 % du budget. L'analyse libérale prétend qu'attirer les investissements et les entreprises étrangères, donc créer de l'emploi nécessiterait des « réformes structurelles ». Celles-ci sont prônées par la commission européenne, l'OCDE ou le FMI, ainsi que par les représentants du patronat. Ces derniers proposent « d'assouplir » les conditions d'emploi, d'embauche et de licenciement, c'est-à-dire de les faciliter en simplifiant les procédures imposées par la législation du Travail. Cela permettrait une meilleure adaptation des entreprises au contexte économique en y recentrant les discussions sur l'organisation du travail, au détriment des réglementations des branches professionnelles. Le droit du Travail, conçu comme conciliant protection des travailleurs, par nature subordonnés à l'employeur, et efficacité économique, deviendrait inefficace à protéger les salariés actifs et même une barrière à l'emploi: le code du Travail serait trop touffu, voire illisible, les droits des actifs trop importants. Cela créerait chez l'employeur une réticence à l'embauche. Ainsi s'expliquent sur le temps long toutes une série de mesures consacrant le recul de l'État mais aussi de l'arbitrage des branches dans les relations entre salariés et employeurs.

Employé, employeur : une relation inégale



Il a fallu formaliser dans un code des droits assurant la sécurité des individus assujettis dans leur corps et soumis à la volonté d'autrui.

Il existe un code et un droit spécifique pour le travail, car la relation de travail (et donc le rapport salarial) implique une subordination et une mise à disposition individuelle dont il faut fixer les limites pour éviter que la personne ne soit considérée comme une marchandise.

Contrairement à ce que souhaitaient les libéraux au lendemain de la révolution française, le code civil ne peut et ne doit pas régir cette subordination, car la relation contractuelle entre un travailleur et un employeur n'est pas un contrat comme un autre: il ne s'agit pas d'un contrat entre deux personnes libres de leurs choix, il y a une asymétrie fondamentale. En effet, les nécessités économiques s'imposent au travailleur et sa volonté individuelle disparaît durant le temps de travail.

L'histoire de ce droit, marqué par de nombreuses catastrophes industrielles depuis le XIX^e siècle, montre qu'il a fallu formaliser dans un code des droits assurant la sécurité des individus assujettis dans leur corps et soumis à la volonté d'autrui. Pro-

gressivement, grâce aux luttes sociales, politiques et syndicales, le salarié a été protégé matériellement et économiquement jusqu'au point culminant instituant l'autorisation administrative de licenciement en 1975. Parallèlement, les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité ont été renforcées et encadrées par une instance spécifique, le CHSCT, créée dans le privé en 1982.

Un droit du travail français déjà très flexible pour l'employeur

Mais depuis, ce code est largement attaqué au détriment des travailleurs. Les ordonnances de cet automne prolongent en l'accroissant un détricotage que la précédente mandature a conforté avec pas moins de quatre lois en cinq ans.

Pourtant, le droit du travail n'est pas un luxe. Il n'est pas la cause du chômage, et contrairement à ce que l'on entend trop fréquemment, est déjà largement « assoupli » au profit des employeurs.

Il faut le rappeler, dans notre pays, les situations de travail stables sont très largement majoritaires. Si l'entrée des jeunes dans l'emploi est significativement marquée par la précarité, les CDI représentent en 2016 encore 85 % des salariés du privé. Aujourd'hui, le droit du travail permet aux employeurs de jongler avec une multitude d'emplois précaires : intérim, temps partiels, CDD jusqu'aux CDD d'usage (CDDU) qui permet dans certains secteurs de multiplier les embauches en CDD sans avoir à payer la prime de précarité. Les employeurs peuvent aussi se « séparer » assez facilement et sans coûts excessifs de leurs salariés, à condition de pouvoir le justifier. La réglementation sur les licenciements est déjà moins contraignante en France qu'en Allemagne ou Belgique selon l'OCDE. Par ailleurs, les licenciements économiques ont fortement baissé depuis l'instauration en 2008 de la « rupture conventionnelle » qui permet une « séparation à l'amiable » préservant les droits aux indemnités chômage.

Le code du travail est-il trop « gros » ?

Cette accusation, maintenant abandonnée, a été populaire ces deux dernières années. Mais le code du travail français n'est pas plus imposant que le code de la fiscalité ou le code du commerce, et pas davantage que la somme des textes régulant le travail dans les autres pays européens. En outre, une partie de son épaisseur et de sa complexité reflète la diversité du monde économique. Toutes les entreprises, en fonction de leur taille et de leur activité ne sont pas concernées par tous les chapitres et articles. Enfin, ce sont aussi et surtout les assouplissements et exceptions successives (concernant le travail dominical ou de nuit par exemple) qui ont le plus alourdi un texte qui pourrait être beaucoup plus court et plus protecteur.

Alors que le droit du travail s'est constitué sur fond de luttes sociales pour défendre les travailleurs et l'emploi, les réformes qui ont été imposées depuis plusieurs décennies ont renversé la logique en créant une doctrine bénéficiant de plus en plus à l'employeur. ♦

Le droit du travail à travers l'histoire

En France, la loi de 1841 sur l'encadrement du travail des enfants instaure les prémices du droit du travail. Dans les années 1870, un embryon d'inspection du travail est créé, également par la loi.

Une première édition d'un code du travail est réalisée en 1910 par compilation des textes existants. Durant la première guerre mondiale, dès 1917, des délégués du personnel font leur apparition dans les usines d'armement. En 1919, les conventions collectives sont reconnues comme source de droit. Le modèle qui se dessine alors est celui d'une intervention étatique pour encadrer la relation de travail par des interdictions générales et absolues. Ces interdictions garantissent des conditions minimales que les salariés et leurs organisations peuvent ensuite chercher à améliorer par des conventions collectives. Les conventions ne l'emportent sur la loi que lorsqu'elles sont plus favorables aux salariés. Les progrès se poursuivent en 1936, avec les grèves consécutives à l'arrivée au pouvoir du Front populaire.

Rompant avec les régressions du régime de Vichy, un nouveau modèle prend forme à l'issue de la seconde guerre mondiale, associant représentants du patronat et des salariés dans la gestion paritaire d'un certain nombre d'institutions, dont la sécurité sociale.

La loi du 27 décembre 1968 oblige les employeurs à accepter le fait syndical dans l'entreprise (constitution de sections syndicales et élection de délégués syndicaux).



Le Conseil des prud'hommes juge les litiges concernant un problème individuel régi par le code du travail.

En 1982, les lois Auroux instituent les CHSCT et parallèlement ouvrent la possibilité de déroger au niveau des branches en matière de temps de travail. En 2004, une nouvelle loi permet des dérogations négatives entre entreprises et branches.

Enfin, la loi El Khomri permet l'extension des accords dérogatoires aux accords de branche au profit des accords d'entreprise. Ainsi, à l'exception de 6 domaines réservés, ces accords peuvent s'appliquer indépendamment de l'existence d'un accord de branche. C'est cette nouvelle architecture expérimentée dans le domaine du temps de travail que les ordonnances ont pour objectif d'étendre au reste du droit du travail. ♦

À qui s'applique le droit du travail en France ?

Le droit du travail s'applique directement à l'ensemble des salariés de droit privé des entreprises ou des organismes à but non lucratif. Mais aussi aux salariés de droit privé remplissant des missions de service public dans de nombreux établissements publics ou d'économie mixte. Par ailleurs, les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public des administrations et établissements publics sont directement concernés par les dispositions du code du travail relatives à la prévention des risques professionnels, à la santé et à la sécurité au travail (livres 1^{er} à v de la quatrième partie du code du travail). Il faut enfin souligner que les dispositions du code du travail sont parfois utilisées pour faire évoluer les droits et obligations des fonctionnaires.

Accord d'entreprise : chantage au chômage

Le code du travail protège les salariés du privé. Les accords d'entreprise posent aujourd'hui les conditions de travail et les garanties sociales des salariés au sein d'une entreprise entraînant des conditions plus défavorables pour les salariés. L'accord d'entreprise est issu d'une négociation entre les délégués syndicaux de l'entreprise et le chef d'entreprise approuvée par au moins 30 % des organisations syndicales. Les dispositions mises en place peuvent être moins favorables aux salariés que l'accord de branche qui concerne un champ professionnel plus large. En effet, cet accord peut déroger à une convention collective. La loi travail (El Khomri) accorde plus de poids à ces accords. Les salariés peuvent se trouver face à des employeurs qui, en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi, proposent de baisser les salaires, le taux des heures supplémentaires et faire varier la durée de travail. Un licenciement pour un refus de la part d'un salarié de ces nouvelles conditions ne serait pas considéré comme économique et l'employeur échapperait aux obligations de reclassement. La loi El Khomri permet plus de souplesse pour l'employeur et moins de garanties pour les salariés. Partout s'organisent des mobilisations et des actions pour lutter contre cette politique d'austérité et de déréglementation qui tente de se mettre en place. Si elle est ratifiée, la loi Pénicaud détériorera encore les garanties sociales.



Une réforme systémique

Le contenu des ordonnances pour casser le droit du travail a été dévoilé le 31 août : 36 mesures ayant officiellement vocation à « réparer » un pays qui souffre d'un chômage de masse depuis des décennies et à lutter contre les « freins à l'embauche ». Mais, loin d'instaurer « de nouveaux droits et de nouvelles protections pour les salariés », cette réforme détricote les droits acquis et met en musique l'inversion de la hiérarchie des normes amplifiée par la loi El Khomri.

L'entreprise devient l'échelon privilégié de la négociation sociale pour contourner les règles communes fixées par la loi ou par la branche professionnelle. En l'absence de délégué syndical, le patron d'une petite entreprise devait jusqu'ici se conformer aux accords de la branche : il pourra désormais y déroger en négociant avec un employé non élu et non mandaté par un syndicat (moins de 20 salariés) ou avec un élu du personnel non mandaté (entre 20 et 50 salariés).

Le rôle et les prérogatives des syndicats sont donc affaiblis. Jusqu'à 11 salariés, un employeur pourra même consulter directement ses employés par référendum sur toute question ouverte à la négociation d'entreprise. Entre 11 et 20 salariés, il pourra, en l'absence d'élus du personnel, faire valider par référendum à son initiative un accord défavorable aux salariés.

La loi El Khomri ne rendait possible le recours au référendum local que s'il était initié par des syndicats minoritaires. Avec la loi Pénicaud, c'est l'employeur qui a la main ! Quant à la fusion imposée des trois instances représentatives du personnel (délégué du personnel, comité d'entreprise et CHSCT) en un seul « conseil social et économique » dans les entreprises de plus de 50 salariés, elle entraînera une diminution du nombre d'élus et de moyens.

Des salariés plus flexibles...

Les branches professionnelles auront désormais la prérogative de fixer par la négociation les règles permettant aux entreprises de recourir au « contrat de chantier »,



A travers cette réforme systémique, le gouvernement assume une orientation libérale en faveur d'une plus grande flexibilité du marché du travail.

plus précaire et moins protecteur que le CDD.

La réforme prévoit également un recours généralisé aux accords compétitivité emploi qui joueront sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité des salariés pour « permettre aux entreprises de s'adapter vite à une hausse ou une baisse de l'activité économique par des accords simplifiés ».

Tout salarié refusant la modification de son contrat de travail suite à un accord d'entreprise défavorable fera désormais l'objet d'un licenciement « sui generis » qui ne lui permettra pas de bénéficier du « contrat de sécurisation professionnelle » lié à un licenciement économique.

...et plus facilement éjectables

Les « plans sociaux » risquent de se développer car les difficultés financières de l'entreprise seront désormais prises en compte au seul niveau français. La mise en faillite d'une unité implantée dans l'hexagone sera donc possible même si la situation financière du groupe est florissante au niveau mondial. Le recours des salariés devant les prud'hommes est limité (le délai de contestation devant la justice passe de 2 à 1 an). Présenté comme une mesure nécessaire pour rassurer les employeurs, le plafonnement

Le 12 septembre contre la loi travail

Le gouvernement veut aller vite: présentées le 22 septembre en Conseil des ministres, les ordonnances pourraient être rapidement signées par le Président Macron pour entrer en vigueur dès la fin septembre. Sauf si l'ampleur de la mobilisation permet d'inverser les choses. La FSU partage les inquiétudes et préoccupations des organisations qui condamnent les remises en cause des droits sociaux des salariés que cette réforme génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salariés du secteur privé en lutte pour obtenir un code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité. Elle appelle à participer aux mobilisations engagées le 12 septembre prochain selon des modalités choisies localement et dépose pour cela un préavis de grève.

des dommages et intérêts (20 mois de salaire pour un salarié ayant 30 ans d'ancienneté quand le licenciement sera qualifié sans cause réelle et sérieuse) encouragera les licenciements abusifs.

Est créée une « rupture conventionnelle collective », nettement moins favorable aux salariés que les « plans de départ volontaires » initialement promis par le gouvernement. Une façon pour les employeurs d'éviter les garanties sociales qui accompagnent les plans de sauvegarde de l'emploi!

À travers cette réforme systémique, le gouvernement assume une orientation libérale en faveur d'une plus grande flexibilité du marché du travail. Pour Emmanuel Macron et le Medef, « libérer le travail », c'est le débarrasser du peu de protections qui lui sont encore attachées et qui « découragent les investisseurs d'investir et les entreprises d'embaucher ». Les patrons et les grands groupes internationaux sont satisfaits. Les salariés ont tout à y perdre. ♦

Les « bobards » sur la loi travail

« La rigidité du Code du travail tue l'emploi » : FAUX !

Les libéraux font croire que le chômage s'expliquerait par une sur-protection de l'emploi des salariés et qu'il faudrait affaiblir leurs droits pour revenir au plein-emploi.

Or, si les employeurs renoncent à embaucher, ce n'est pas parce qu'ils ont peur de ne pas pouvoir licencier en cas de difficultés financières (les règles de licenciement sont déjà flexibles) mais parce qu'ils ne sont pas sûrs d'avoir des carnets de commandes suffisamment remplis. C'est en augmentant les salaires qu'on permet aux individus de consommer ce dont ils ont besoin!

Même le CDI (qui concerne 85 % des salariés) n'est pas gage de stabilité car un employeur peut rompre un contrat de travail de multiples façons: période d'essai pouvant atteindre 8 mois pour un cadre, rupture conventionnelle individuelle en accord avec le salarié ou en faisant pression sur lui, licenciement pour motif personnel ou économique.

L'OCDE a fortement poussé les pays du monde entier à flexibiliser les marchés du travail dans les années 1990, mais constate depuis 2003 que ces réformes n'ont pas réduit le chômage, bien au contraire. Pire, après la crise de 2008-2009, des pays comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal ont facilité les licenciements, décentralisé la négociation au niveau des entreprises... et vu le chômage monter en flèche.

« Les accords d'entreprises répondent mieux aux nécessités du terrain » : FAUX !

Pour le temps de travail, les accords d'entreprise peuvent déjà imposer des règles inférieures aux accords de branche (travail sur 39 heures au lieu de 35...). Sous prétexte de mieux tenir compte des particularités du terrain, les ordonnances de Macron prévoient d'étendre à quasiment tous les domaines la possibilité pour une entreprise de déroger à l'accord de branche. Or, ceux-ci répondent déjà aux spécificités des professions.



L'association Attac (dont fait partie la FSU) a publié un *Petit guide contre les bobards de la loi travail*, disponible sur son site.

Renoncer à une régulation par les branches professionnelles et favoriser l'accord d'entreprise, c'est tirer de fait tout le monde vers le bas, c'est faire régresser les droits des salariés au motif qu'ils empêcheraient les entreprises d'être compétitives.

Il s'agit, en fait, de permettre aux employeurs de négocier les régressions au niveau qui leur convient le mieux, là où le rapport de forces est le plus faible.

Plutôt que de faire primer les accords d'entreprise, il faut au contraire conforter les droits sociaux, les libertés individuelles et collectives dans la loi et renforcer le rôle des branches dans la régulation des normes, pour éviter le dumping social.

Pour en savoir plus, voir sur le site d'Attac (dont fait partie la FSU) le *Petit guide contre les bobards de la loi travail*. ♦

Allemagne : la libéralisation a renforcé précarité et pauvreté



Manifestation syndicale à Berlin, capitale d'un pays où se sont fortement développés des emplois à bas coût payés moins de 450 €.

© PETERMANA

Comment l'Allemagne et la Suède, souvent citées comme bonnes élèves, ont-elles réformé leur marché du travail ? Un éclairage qui n'explique pas tout, croissance et situation démographique notamment pesant aussi sur l'emploi.

L'Allemagne a réformé son marché du travail dans les années 2000 avec les lois Hartz, sous Schröder. Il s'agissait de répondre notamment à un taux de chômage de l'ordre de 10 %, situation héritée de la déstabilisation qui a suivi la réunification, en misant sur la responsabilité individuelle.

Objectif principal de ces lois, « faciliter et inciter les chômeurs à retrouver un emploi », rappelle Eurostat. Accueil, orientation et indemnisation sont du ressort d'agences locales, dans un souci d'autonomie. La durée d'indemnisation du chômage a été réduite et les conditions d'indemnisation durcies. Les chômeurs sont plus contrôlés et mis dans une plus forte obligation d'accepter une proposition d'emploi même éloignée de leur formation de base, et du niveau de rémunération qu'ils peuvent espérer.

La libéralisation du marché du travail s'est aussi traduite par le développement d'emplois à bas coût comme les « mini-jobs » payés moins de 450 euros, et pratiqués souvent en plus d'une activité. Autre dispositif d'insertion pour

les chômeurs longue durée : « ein euro job » qui rapporte un euro de l'heure avec maintien de l'allocation. Accompagnement, aides à la création d'entreprise notamment pour les chômeurs et contrats de réinsertion sont également censés favoriser le retour à l'emploi. Les lois Hartz visent aussi à renforcer la recherche d'un travail pour tous, notamment pour les femmes mais aussi les seniors qui n'ont plus pu bénéficier d'un départ anticipé en retraite.

Les lois Hartz ont aussi singulièrement assoupli les conditions de licenciement dans les entreprises

de moins de 10 salariés. La négociation collective a été décentralisée de la branche vers l'entreprise pour favoriser une forme de flexibilité et affaiblir l'impact des conventions collectives. Ces lois se traduisent aussi par une forte modération salariale et par une baisse des cotisations sociales patronales. Pour autant, les salariés en CDI restent en général toujours mieux protégés en Allemagne qu'en France. Mais le sort des contrats temporaires (CDD) y est moins enviable, les licenciements étant moins difficiles à justifier Outre Rhin.

L'Allemagne a connu en mai dernier un taux de chômage historiquement bas de 3,9 %. Sur le fond l'objectif de baisse est atteint. Mais dans le même temps 1,1 million de temps plein ont disparu auxquels se sont substitués 4,8 millions de temps partiels occupés pour 3/4 d'entre eux par des femmes. Le nombre de travailleurs pauvres et d'emplois précaires et très mal payés augmente aussi fortement. Entre 2005 et 2015, le taux de pauvreté est passé de 12,2 % à 16,7 % Outre Rhin. Le gouvernement a introduit un SMIC en janvier 2015 pour répondre à cette situation préoccupante. 💧

Suède : des conseils de sécurité de l'emploi

Le marché du travail suédois se caractérise par sa flexibilité et par un dialogue social basé sur le consensus et la confiance. Les CDD ou le travail à temps partiel sont favorisés. Les salariés en CDI y sont protégés mais il est plus facile de les licencier qu'en France.

La Suède mène une politique d'incitation à l'activité. C'est le pays d'Europe où les femmes sont le plus en activité, et où les seniors sont nombreux à cumuler emploi et retraite. Le marché du travail peut aussi compter sur une formation professionnelle tout au long de la vie ouverte à plus de deux tiers des Suédois. Autre incitation : augmenter le niveau de qualification initiale.

Pour les chômeurs qui sont indemnisés, cette politique s'est concrétisée par un durcissement des conditions d'accès aux allocations-chômage.

Une logique de reprise d'emploi est favorisée par un investissement du pays dans l'accompagnement et la formation. Les syndicats proposent des dispositifs d'aide très efficaces : les Conseils de sécurité de l'emploi.

Anne Fretel : « Pas de lien entre législation de l'emploi et chômage »

Économiste à l'Université Lille I, chercheuse au Clerse, associée à l'IREs.

Existe-t-il selon vous un lien entre droit du Travail et emploi ? Plus précisément, le droit du Travail actuel constitue-t-il un frein à l'embauche ?

Un des arguments mobilisés par des économistes libéraux est qu'il existerait une relation positive entre le niveau de la législation protectrice de l'emploi (LPE) et celui du chômage, autrement dit, la LPE détruirait des emplois. Or le consensus qui émerge sur la base des études empiriques est l'absence d'un tel lien. L'OCDE elle-même a bien été obligée de le concéder. Si en 1994 l'institution plaide pour la mise en place de réformes structurelles visant à baisser le niveau de LPE, dix ans plus tard, elle constate que si les indicateurs de LPE se sont « améliorés » dans la plupart des pays (c'est-à-dire que le niveau de protection a été réduit), aucun effet sur le niveau du chômage ne peut pour autant en être inféré. Et aujourd'hui au sein de l'institution, certains de ses économistes soulignent même les effets positifs de la LPE¹ : outre le fait que la réduction de la LPE peut avoir un effet récessif via le canal de la demande (par exemple si ces réformes renforcent la modération salariale), la déstabilisation des institutions du travail conduit également à de moindres performances économiques car des salariés moins protégés sont moins productifs. Au-delà des débats entre économistes, les employeurs eux-mêmes ne considèrent pas que le droit du travail soit un des principaux freins à l'embauche. Quand on les interroge² ils déclarent que c'est avant tout l'incertitude économique - c'est-à-dire le manque de visibilité sur leur carnet de commandes - qui constitue le principal frein au développement de leur activité.

Quel regard portez-vous sur les modifications apportées par la loi El Khomri de 2016 et sur les premiers éléments de contenus des ordonnances en cours de préparation ?

Les lois et ordonnances récentes sont la mise en musique d'un projet libéral qui à travers quatre orientations modifie considérablement les rapports de force dans l'entreprise en défaveur des salariés : 1) la remise en cause de la hiérarchie des normes (primat du droit conventionnel sur le droit réglementaire), 2) la remise en cause du principe de faveur (possibilité pour un accord d'entreprise de ne pas être contraire aux dispositions du contrat de travail d'un salarié et de lui imposer le résultat de la négociation), 3) le primat accordé à la négociation d'entreprise, 4) la mise hors-jeu de tiers régulateurs (l'État, le juge, les collectifs salariaux). Dans le fond, contrairement au discours avancé pour justifier les réformes, celles-ci ne sont pas une déréglementation (c'est-à-dire une réduction de la quantité de droit) mais une autre réglementation : sous couvert d'un discours prônant « l'autoréglementation conventionnelle », c'est en fait « l'autoréglementation unilatérale »³ de l'employeur (son autonomie) qui est renforcée.

Quelles seraient les pistes d'amélioration du droit du Travail, dans le sens d'une protection renforcée des salariés ?

Le droit du travail est un droit vivant dont le contenu et l'orientation dépendent pour une part des rapports de forces. Renforcer le droit des salariés suppose donc déjà de pouvoir inverser le rapport de forces qui leur est défavorable depuis 40 ans. Au-delà de cette

« Si les indicateurs de LPE se sont « améliorés » dans la plupart des pays (c'est-à-dire que le niveau de protection a été réduit), aucun effet sur le niveau du chômage ne peut pour autant en être inféré. »



© IREs/ANNA

condition politique, c'est aussi mieux saisir ce qu'est « l'entreprise ». Historiquement, le droit du travail s'est construit en même temps qu'a émergé la grande entreprise intégrée, il s'est positionné par rapport à ses logiques. Renforcer aujourd'hui les droits des travailleurs (y compris ceux qui s'apparentent à des salariés) suppose de mieux saisir les nouvelles formes de mobilisation du travail issues des nouvelles formes d'organisation des entreprises (entreprise réseau, sous-traitance, valorisation boursière court-termiste, etc.) pour identifier des points d'imputation qui produiront une nouvelle régulation. ♦

1. Voir R. Janssen (2016), « Stratégie pour l'emploi en temps de crise : un tournant pour l'OCDE ? », Chronique internationale de l'IREs n° 155, septembre.

2. C'est ce qui ressort d'une interrogation conduite par l'INSEE parue le 20 juin 2017, www.insee.fr/fr/statistiques/2071900?sommaire=2072027

3. Expression reprise d'Alain Supiot (1989), « Déréglementation des relations de travail et autoréglementation de l'entreprise », Droit social, n° 3, mars, p. 195-203.

Procréation médicalement assistée

La PMA pour toutes ?

Les femmes, en couple ou seules, vont-elles pouvoir avoir recours à la Procréation médicalement assistée (PMA) dans un avenir proche ? Un avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) le 27 juin dernier, le laisse penser. Mais il pourrait aussi réveiller de vieilles querelles.

En 2012, François Hollande l'avait inscrit dans ses 60 engagements de campagne. Si le mariage homosexuel et l'adoption par les couples homosexuels ont bien été votés en 2013, il n'en a pas été de même pour la PMA. Face à l'opposition farouche de « La Manif pour tous » à la « PMA sans père », il avait fini par botter en touche, conditionnant sa décision à l'avis du CCNE. Or, après quatre ans de réflexion, ce dernier vient de se prononcer en faveur de l'autorisation, ce dont la FSU se réjouit. De son côté pendant sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était déclaré favorable à la

PMA pour toutes. Il semble donc que les planètes s'alignent et qu'un texte législatif puisse enfin être voté.

Un avis très discuté

Le CCNE n'a pas formulé son avis en un jour, c'est le moins que l'on puisse dire. Les débats au sein de l'instance ont même parfois été assez vifs, reflétant les controverses qui s'étaient exprimées dans la société civile en 2012.

Par exemple l'idée qu'un enfant ne pourrait se construire qu'avec « un papa et une maman » ou qu'il aurait à gérer une « absence de père ». Conséquences pour l'enfant mais aussi possible développement d'un marché de la procréation hors dispositifs d'encadrement, risque de pénurie de dons ont été d'autres points d'achoppement.

C'est au final pour reconnaître l'autonomie des femmes et répondre à leur éventuel désir d'enfant que le comité prend



majoritairement parti pour étendre leur accès à la PMA. Il souligne que si le débat sur les conséquences pour l'enfant est controversé, les études montrent que la structure de la famille compte beaucoup moins que la qualité des relations entre parents et enfants.

Le CCNE préconise le maintien de la gratuité et le développement du don de sperme, mais reste en retrait concernant la charge pécuniaire de la PMA pour toutes et sa prise en compte par l'assurance-maladie.

Une conception plus sociétale de la médecine

Les lignes semblent donc pouvoir bouger, ce qui permettrait à la France de se ranger aux côtés d'autres pays qui ont déjà franchi le pas (lire ci-contre). Ce faisant, la PMA pour toutes répondrait à des enjeux qui n'étaient pas posés publiquement il y a quelques années, malgré la diversification progressive des structures familiales. Ouvrir la PMA à toutes pose la question de savoir si les progrès de la médecine doivent répondre exclusivement à des problèmes médicaux.

PMA à l'étranger



Faute de loi ouvrant la PMA à toutes les femmes, deux à trois mille Françaises vont à l'étranger chaque année pour avoir un bébé. Outre les coûts occasionnés, les parcours sont souvent compliqués. En France, « un maintien du statu quo législatif pourrait stigmatiser de nouvelles formes familiales », dit à ce propos le CCNE. La législation sur la PMA ouvre ce recours aux couples de lesbiennes et aux femmes seules en Europe au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal, en Belgique (pour les moins de 45 ans), aux Pays Bas, au Danemark (seulement pour les femmes mariées), en Suède, en Finlande et en Croatie. Elle est aussi autorisée par exemple en Afrique du Sud par fécondation in vitro et dons d'ovocytes, dans certains États des USA, au Canada par insémination artificielle. En Argentine, la PMA est gratuite pour toutes les femmes.



Les réactions négatives à l'avis positif du comité d'éthique montrent que le sujet est toujours sensible.

La PMA recouvre les pratiques permettant insémination artificielle ou conception *in vitro* d'un embryon et son transfert intra-utérin, et est jusque-là réservée en France aux couples hétérosexuels qui ne peuvent pas avoir d'enfants ou risquent de transmettre une maladie grave.

Un sujet toujours sensible

Quand il s'agit de la possibilité de l'ouvrir aux femmes, certains voient dans cette idée la réponse à une revendication de liberté et d'égalité, d'autonomie; cela fait débat. Certains considèrent que la « loi de la nature » prévaut, et d'autres estiment que la médecine et ses progrès doivent être au service d'avancées sociétales. Les réactions à l'avis du comité d'éthique montrent que

le sujet est toujours sensible. Pour la nébuleuse de la « Manif pour tous » « ce serait une erreur majeure que de rouvrir ce sujet » qui « diviserait les Français ». L'Église catholique quant à elle appelle à ne pas « réveiller les passions ». Les associations féministes et LGBT au contraire ont placé la PMA pour toutes au cœur des revendications de la dernière Marche des Fiertés. Parmi elles, certaines jugent que l'avis ne va pas assez loin, comme SOS homophobie qui réclame l'égalité avec les couples hétérosexuels sur la question du remboursement par l'assurance maladie, et l'association LGBT *Les Enfants d'Arc en Ciel* qui voit pour autant dans l'avis favorable une avancée encourageante. Le professeur René Frydman (voir interview ci-dessus) pointe de son côté des incohérences.

René Frydman

« Utiliser le corps d'un autre est-il délétère ? »



Professeur de médecine. Auteur du livre « Le droit de choisir » (Seuil, 2017).

Vous alertez depuis plusieurs années sur le retard de la France en matière de PMA. Pourquoi ce retard ?

Tout d'abord, il peut s'expliquer par des blocages. L'église s'est par exemple opposée d'emblée à la fécondation *in vitro*.

Recherches sur l'embryon, contraception,

IVG, fécondation *in vitro* ont suscité batailles sur batailles.

Autres obstacles, la place que notre société fait aux femmes, les réticences à leur autonomie et à leur droit à disposer de leur corps. Des blocages donc mais aussi des incohérences. Pour exemple pourquoi le don de sperme est-il encore interdit pour une femme célibataire, sans préjuger de son mode relationnel actuel ou futur, homo ou hétérosexuel puisqu'elle est reconnue dans ses droits pour élever ou adopter un enfant ?

L'avis du CCNE devrait permettre une évolution de la loi.

Quels rôles peuvent jouer les médecins ? Quelles lignes rouges ?

Des évolutions intéressantes sont en cours en lien avec celles de notre société. Une médecine du bien-être se développe.

Les médecins rendent possible mais n'ont pas de rôle prépondérant à jouer. L'éthique doit poser des lignes rouges pour déterminer ce qui est délétère et limite la liberté. Utiliser le corps d'un autre est-il délétère ? Les avancées doivent se faire sous contrôle pour éviter l'exploitation de l'homme par l'homme.

Quelles pistes pour assurer ces avancées ?

On a peur d'une vision globale qui impliquerait un travail en profondeur sur tous les aspects de la médecine reproductive et sur les évolutions de notre société. Un plan de lutte contre l'infertilité permettrait de réduire les incohérences actuelles, de définir les objectifs prioritaires en s'appuyant sur les progrès de la médecine, en suivant deux principes : non-commercialisation du corps humain et refus du risque d'utiliser ou d'aliéner adulte ou enfant à son profit quelle que soit sa situation.

En effet, le don d'ovocytes n'est pas abordé par le CCNE qui s'est d'autre part prononcé contre le fait qu'une femme puisse conserver ses propres ovocytes... alors qu'il est favorable à la PMA pour les femmes seules. Ceci conduit notamment le spécialiste à penser qu'un regard plus global et un travail en profondeur dans le cadre d'un « plan contre l'infertilité » éviteraient ces incohérences.

Et maintenant...

La volonté du gouvernement est d'organiser un débat « le plus court possible » pour éviter « de recrisper la société »,

a souligné Marlène Schiappa, la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Le législateur devrait courant 2018 réviser les lois de bioéthique pour écrire notamment les modalités concrètes de cette ouverture à la PMA. Ce sera l'occasion pour le CCNE d'animer une consultation citoyenne permettant notamment de réfléchir sur les évolutions du don de gamètes et des techniques de PMA et de préciser les conditions d'ouverture de l'insémination artificielle avec donneur à toutes les femmes. ♦

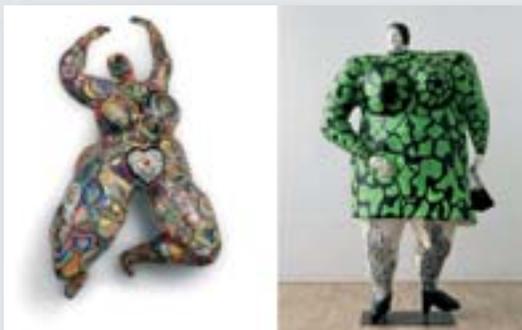
Pierre Garnier

Le Musée des Arts à Nantes, du Palais au Cube

Quasiment disparu depuis cinq ans des écrans radars de la scène culturelle française, le Musée d'Arts de Nantes fait un retour remarqué en 2017. Nantes se développe de part et d'autre de son territoire, il ne manquait plus à la métropole qu'un musée aux dimensions de ses collections et de son temps. C'est chose faite avec l'agrandissement de son musée des Beaux-Arts, désormais adapté aux nouvelles pratiques du XXI^e siècle. Un grand saut dans le temps pour l'institution née en 1801 à la demande de Napoléon 1^{er} qui avait choisi 15 villes françaises, dont Nantes, pour y répartir le butin des collections d'État. Enrichi en 1810 d'une exceptionnelle collection d'art italien de deux Nantais, les frères Cacault, le musée quitte l'ancienne Halle aux toiles en 1900 pour le Palais des Beaux-Arts, et la collection est augmentée d'œuvres couvrant huit siècles d'art occidental, jusqu'au début du XX^e. En 2014, elle est rajeunie d'œuvres des années 60 grâce au prêt de l'artiste Jean-Jacques Lebel d'une partie de sa collection. L'imposant Palais des Beaux-Arts s'affiche désormais aux côtés d'une architecture à la simplicité résolument contemporaine, conçue par le cabinet britannique Stanton Williams. Nommée le « cube », cette extension de 2000 m², en partie recouverte de feuilles de marbre translucides, est destinée exclusivement à l'art contemporain. Toutefois, classique et contemporain ne vivent pas ici séparément. Plusieurs œuvres du XXI^e cohabitent dans les salles avec les toiles classiques, instaurant un dialogue esthétique par-delà le temps. Lieu de diffusion, le musée du XXI^e se dote d'une dimension d'expérimentation. C'est la raison d'être de l'auditorium creusé sous le Patio pour accueillir performances et créations in situ. La librairie-boutique et le Café du musée, avec aux fourneaux le chef étoilé Éric Guérin, font du musée un lieu de rendez-vous et de plaisirs.

Les femmes de Niki

L'œuvre féministe, politique et sociale de Niki de Saint-Phalle resurgit en cette rentrée avec une grande exposition de ses créations des années 60, où elle dénonce les représentations conventionnelles et les clichés conservateurs à l'encontre des femmes. Après la période révélatrice des *Tirs* (1961-1962), ses œuvres noires expriment la souffrance des femmes avant, à partir de 1965, de représenter le corps de la femme qui s'émancipe. Sa série des Nanas exulte de couleurs, de formes girondes, d'une toute puissance libératoire. *Belles! Belles! Belles!* Galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois, 33 et 36 rue de Seine, Paris 6^e. Jusqu'au 21 octobre.



L'Europe autrement !

L'exposition *L'Europe autrement!* dresse un portrait de l'Europe en confrontant trois approches photographiques : le reportage empreint d'humanisme avec Henri Cartier-Bresson (série Les Européens), la description typologique pour Nico Bick (Parlements de l'Union européenne) et les observations des rassemblements nationalistes chez Otto Snoek (Nation). Cette triple approche conduit le visiteur à nuancer sa vision habituelle de l'Europe. Atelier Néerlandais, 121 rue de Lille Paris 7^e. Du 21 septembre au 17 décembre.



Je vais te manger !



Je vais te manger! débarque le 7 septembre au Musée Vert, museum d'histoire naturelle du Mans. L'exposition propose aux visiteurs de partir à la rencontre des êtres vivants qui

tuent pour se nourrir. Petits ou grands ils sont partout. Des plantes carnivores aux araignées, en passant par les grands prédateurs comme le requin blanc ou le lion, leurs « armes » et « stratégies » sont infiniment variées. Jusqu'au 31 juillet 2018.

Langages machines

Les mutations de l'écriture à l'ère numérique. Le sujet parcourt l'exposition *Langages machines* qui s'ouvre le 12 septembre à la Fondation Vasarely d'Aix-en-Provence. Alors que l'image inonde les réseaux via Internet, l'écrit est-il menacé de disparition? Écritures d'intelligence artificielle, membranes sonores constituées d'enveloppes postales, générateurs autonomes de critiques d'art sont



quelques-uns des dispositifs alternatifs examinés, questionnant la transmission des savoirs ou du rôle de l'auteur à l'ère numérique.

Arte l'Européenne

Arte se met à la page du numérique et est en passe de devenir une vraie chaîne européenne. Créée il y a 25 ans, la chaîne franco-allemande n'était jusque-là diffusée que dans les langues de ses deux pays fondateurs. En 2018, 70% des Européens pourront voir de nombreux programmes sous-titrés dans leur langue maternelle (français, allemand, espagnol, anglais et polonais). L'italien suivra. Alors que déjà 15% des vidéos d'Arte sont visionnées ailleurs qu'en France et en Allemagne, la chaîne a refondu sa plateforme numérique et y a lancé une innovation, le « rattrapage anticipé ». La création de deux nouvelles plateformes de vidéo sur abonnement est envisagée, l'une dédiée au cinéma d'auteur européen, l'autre à la musique classique.



Les arts vivants au Festival d'Automne

Manifestation itinérante entre les salles de théâtre de la région parisienne, le Festival d'Automne à Paris est un moment rare après Avignon. Cette édition ne fait pas exception.

Les créations en arts vivants et en arts visuels tendent aujourd'hui plus que jamais à l'expérimentation, plus qu'à la production de spectacles culturels à consommer. Ces arts, qui questionnent depuis toujours le monde et ses bouleversements, portent une vision critique de nos sociétés occidentales et de nos individualités. Et la scène est devenue un lieu d'interrogation plus que d'idéologie. C'est bien ce que renvoie une manifestation comme le Festival d'Automne à Paris qui, de septembre à décembre, ambitionne d'essaimer dans les lieux culturels de la capitale, 50 cette année, des productions artistiques emblématiques des tendances actuelles.

Parmi ces tendances, la question du public des salles de spectacle est posée et le jeune public, spectateur de demain, motive de plus en plus les créateurs de talent comme les diffuseurs traditionnels. On lui fait la part belle à Avignon, surtout depuis qu'Olivier Py dirige le festival, il est également très présent dans cette édition du Festival d'Automne avec une programmation de six spectacles « à voir en famille ». Autre tendance, celle de créateurs qui, non issus de la formation traditionnelle à la danse ou au théâtre, ont trouvé leur public en expérimentant des formes jusque-là marginales, mettant en scène des amateurs, des adolescents, des personnes handicapées ou différentes. Et du coup questionnant les codes de la scène et du spectacle. Le travail du chorégraphe Jérôme Bel est emblématique à cet égard et les organisateurs du Festival d'Automne ont choisi cette année de dresser son Portrait en huit pièces et un film. Au cœur de ce *Portrait*, deux créations sont attendues – dont une avec le Ballet de l'Opéra de Lyon – et deux pièces historiques sont jouées pour la première fois au Festival.

60 artistes invités

Plusieurs artistes invités cette année en témoignent. Parmi les 60 artistes invités,



Simon Mc Burney monte le roman de Stefan Zweig *La pitié dangereuse* pour l'ouverture du festival.

certains sont liés à l'histoire du Festival (Brian Ferneyhough, Mark Andre, Romeo Castellucci, Boris Charmatz, Maguy Marin, Olga Neuwirth...). D'autres sont de nouveaux compagnons de route (Baptiste Amann, Tania Bruguera, Jonathan Capdevielle, Mohamed El Khatib, Milo Rau...).

L'une des caractéristiques de cette édition est le nombre d'auteurs du xx^e siècle. Pierre Alferi, Samuel Beckett, Anton Tchekhov, Thomas Bernhard et Georges Bernanos ont été élus par des metteurs en scène français et étrangers qui ont choisi de les revisiter, y cernant une résonance toute contemporaine. Pour Simon

Mc Burney, c'est la rencontre fortuite avec le roman de Stefan Zweig, *La pitié dangereuse*, qui a déclenché en lui la nécessité de l'adapter pour la scène, comme il l'avait fait à Avignon en 2012 avec *Le maître et Marguerite* de Boulghakov. Le dramaturge et metteur en scène britannique a perçu entre les lignes que l'écrivain autrichien écrit en exil en 1929 une particule en suspension dans l'air d'aujourd'hui, la compassion. Non pas le regard attentif à l'autre, mais une attitude collective qui se rapproche dangereusement de la lâcheté et de l'égoïsme. La pièce, créée avec sa compagnie Complicité en décembre 2015 à la Schaubühne de Berlin, est reprise pour la première fois en France au théâtre des Gémeaux de Sceaux. Elle y est jouée du 14 au 24 septembre par les comédiens de la prestigieuse Schaubühne. ♦

Véronique Giraud

Musique à Saint-Eustache

Compositrice d'origine anglaise vivant aujourd'hui à Berlin, Rebecca Saunders compose des œuvres interprétées dans des espaces ouverts dont l'architecture permet un travail de spatialisation. Avec l'Église Saint-Eustache pour écrin, sa nouvelle pièce jouera des volumes du bâtiment et donnera à entendre le monologue de Molly Bloom extrait d'*Ulysses* de Joyce. Le 28 septembre.

« Migration is beautiful »

La tragédie des migrants est d'une ampleur telle que toutes les consciences en sont affectées. Des centaines d'expositions leur sont consacrées en Europe. Cet été Terra Inquieta a réuni dans l'immense Palazzo dell'Arte à Milan des centaines d'œuvres mais aussi la terrible liste des décédés et des objets perdus.

Écrire que les migrants sont le phénomène d'actualité le plus fort de l'été, c'est presque manquer d'humanité, même si c'est vrai. À l'image d'une guerre, où l'historien ne sait comment restituer le drame humain lorsqu'il égrène le nombre de tués par bataille, les vagues de migrations successives qui ont touché et touchent le continent européen semblent autant de drames individuels que le compte rendu journalistique a du mal à respecter. Les migrations ne sont certes pas nouvelles, la photo de Dorothea Lange saisissant en 1936 une mère migrante qui a fait le tour du monde ou le film *L'Emigrant* de Charlie Chaplin, racontant l'arrivée à Long Island, ne sont

pas exposés par hasard à Milan.

Mais, si similitude il y a dans la détresse, l'ampleur des exodes qui frappent les pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est est inédite dans l'histoire. Les raisons sont certes dénombrables (guerres, tueries, famines, chômages...), mais les migrants n'en perdent pas pour autant leur individualité, leur dignité, leur humanité.

« L'Italie en première ligne »

À ces questions, s'ajoute ce sentiment de paralysie qui gagne les citoyens européens tétanisés par la dimension de ces migrations que les politiques, en auraient-ils la volonté, n'arriveraient pas seuls à gérer. Une impuissance qui peut culpabiliser ceux qui sont éloignés des frontières du sud de l'Europe, un bousculement dans l'urgence qui perturbe les populations directement confrontées à ces milliers d'humains qui leur tendent la main.

Face à l'ampleur du phénomène, les artistes expriment



notre désarroi et notre colère. Désarroi de ne savoir comment accueillir ces femmes, ces hommes et ces enfants, de ne savoir comment porter secours à temps à ceux qui périssent en Méditerranée, croupissent dans des centres de détention hongrois, deviennent esclaves en Lybie. Colère contre les régimes corrompus, les guerres, les mafias et ce

déséquilibre nord-sud auquel nous ne sommes pas étrangers, nous qui exigeons de consommer beaucoup et à bas prix.

Des manifestations sont organisées partout en Europe (voir ci contre). Mais rien d'étonnant à ce que le milieu culturel italien soit le plus mobilisé. La péninsule « est en première ligne de la tragédie humanitaire depuis trop longtemps » souligne l'ONG SOS Méditerranée. Le pays a accueilli 181 000 migrants en 2016, un nombre qui sera en hausse cette année. Un pays dont les habitants ont jadis massivement immigré, comme le montre l'exposition du Musée de l'immigration *Ciao Italia* qui a connu une très grande affluence. Du 21 septembre au 24 novembre, le musée organisera un festival de la migration et de l'hospitalité dénommé *Welcome!* réunis-

Le livre étonnant du mexicain Emiliano Monge

La tragédie des migrants se vit aussi en Amérique du Nord où des centaines de milliers de Mexicains, rejoints par autant de réfugiés économiques d'Amérique latine, tentent de gagner le puissant voisin du nord. Clandestinement bien sûr. Et avant que le président Trump ne mette en œuvre sa promesse d'un mur entre les deux États, si jamais il la réalise. Le romancier mexicain Emiliano Monge attaque frontalement la question dans son dernier roman, le troisième mais le premier traduit en français par Juliette Barbara. *Les Terres dévastées* (Éditions Philippe Rey) prend pour matériau de base les témoignages de nombreux migrants que l'auteur est allé recueillir dans les centres de rétention. Mais la construction narrative mêle les histoires à partir d'un groupe de migrants trahis par leurs passeurs et capturés par des trafiquants. La vie du couple Estela et Epitafio qui dirige la bande de trafiquants servira également à l'intrigue à travers les montagnes. Et la construction esthétique emprunte à la tragédie grecque avec un chœur de migrants qui pose le récit. Un étonnant roman en résulte, un des premiers sur le thème des migrants.





Parmi la centaine d'œuvres exposées par *Terra inquieta* à Milan, de nombreuses installations reprennent des images des embarcations de fortunes.

sant plasticiens, cinéastes, musiciens et chercheurs.

Terra inquieta

À Milan, dans les immenses espaces du Palazzo dell'Arte, lieu de la Triennale dédiée aux expositions d'art décoratif, de design et d'art contemporain, le curateur Massimiliano Gioni a rassemblé une soixantaine d'artistes de trente-neuf pays, décrivant dans des formes esthétiques et des univers les plus disparates, les secousses, les terreurs, les drames qu'a traversé et que traverse encore le monde. Le titre de l'exposition *La Terra inquieta* (La terre inquiète) reprend celui de l'un des premiers poèmes de l'écrivain martiniquais Édouard Glissant, dont l'œuvre contribue à l'idée de cohabitation entre les cultures.

Certaines créations conduisent le visiteur via la fiction à des peurs d'aujourd'hui, telles les grandes peintures de la série *Mer* de Thierry De Cordier, dont les flots noirs menaçants préfiguraient en 2011 les naufrages d'aujourd'hui, les collages de Thomas Hirschhorn exprimant les conséquences du drame syrien, l'œuvre vidéo d'Isaac Julien reprenant des images du palais de dernier prince de Lampedusa, rendu fameux par Visconti et son Guépard, ou une vidéo d'Adrian Paci tournée avec des migrants.

Suicide après refus du statut de réfugié

D'autres œuvres mettent le visiteur face à la réalité contemporaine, tel le bateau pneumatique rempli de sacs plastiques noirs d'Adel Abdessemed, *Hope* (2011-2012) ou les sweats bleus de *La mer morte* de

Des manifestations partout en Europe

L'image obsédante des embarcations surchargées de migrants se retrouve dans de nombreuses œuvres : elle sert d'affiche à l'exposition *Hämatli & Patriae* qui s'ouvre le 15 septembre au Museion de Bolzano en Italie, elle est peinte par Claire Tabouret (notre photo), qui expose jusqu'au 29 octobre à la Friche la Belle de Mai à Marseille, elle est le sujet du film documentaire *Human Flow* de l'artiste dissident chinois Ai Wei Wei présenté le 2 septembre à la Mostra de Venise. Tout comme *Fuoccoamare*, le magnifique documentaire que Gianfranco Rosi a réalisé après avoir passé un an sur l'île de Lampedusa. Récompensé par l'Ours d'or à la Berlinale 2016, le film poursuit sa diffusion au cinéma et sur les télévisions d'Europe. Sans oublier la gigantesque installation sous-marine de l'artiste britannique Jason de Caires Taylor, dont les corps sculptés de migrants peuplent désormais les fonds marins de Lanzarote.

Des artistes ont fait de l'exil leur thème de prédilection. Parmi eux, Mounir Fatmi et son installation itinérante *Le pavillon de l'exil*, le street-artist Banksy dont les pochoirs *Steve Jobs* et *Radeau de la Méduse* à Calais dénoncent les stéréotypes des migrations économiques et les naufrages de migrants, ou Samuel Gratacap qui présente jusqu'au 24 septembre aux Rencontres de la photo d'Arles sa vidéo *Fifty-Fifty*, reportage sur le sort des migrants en Lybie.

Le sort et l'histoire des migrants sont également au cœur de plusieurs pièces, comme *Lampedusa Beach* et *Terre Noire*, l'une située en Afrique, l'autre en Méditerranée, toutes deux mises en scène par Irina Brook au théâtre de Nice, puis en tournée en France. Ou *Borderline*, créée à Avignon cet été par Guy Cassiers d'après Elfriede Jelinek, sera en septembre à Amsterdam, puis en tournée en France.



Kader Attia installés au pied de la carte d'Alighiero Boetti. On est aussi confronté au terrible alignement d'une liste des réfugiés qui, après avoir affronté le parcours, ont trouvé la mort sur leur terre d'exil, leurs noms, prénoms, lieu de provenance, enfin les circonstances de leur décès résumées en une phrase lapidaire : « suicide après l'annonce du refus de l'obtention du statut de réfugié », ou encore « asphyxie après avoir inhalé la fumée créée par l'incendie de leur baraquement dans un camp ». Plusieurs

artistes expriment le sujet des migrations par la géographie du monde, telle la *New World Map* (Nouvelle carte du monde) d'El Anatsui, qui traduit les mouvements des populations spécialement pendant les périodes de colonisation, de globalisation, de migration. Le grand papillon sur lequel Andrea Bowers a repris le slogan des communautés activistes de Californie « *Migration is beautiful* ». Il ressort de l'ensemble une bouleversante généalogie de l'art et de la migration. ♦

Jacques Mucchielli

Nadia Beugré : « être cette femme africaine »

Née en 1981 en Côte d'Ivoire dans une famille musulmane, Nadia Beugré fréquente une école catholique qu'elle quitte très tôt pour se former à la danse au centre culturel d'Abobo d'Abidjan, puis entre dans la compagnie de Béatrice Kombé. À sa mort, elle travaille avec Susan Buirge, Mathilde Monnier, Alain Buffard, Boris Charmatz. Elle a créé *Tapis Rouge* cet été à Montpellier Danse.

Invitée à Avignon, vous avez choisi de reprendre l'une des pièces de Béatrice Kombé, Sans repères. Pourquoi ?

Au centre culturel d'Abobo d'Abidjan, j'ai participé très jeune aux ateliers de danse. Béatrice Kombé y a installé en 1997 TchÉTché, la première compagnie féminine en danse contemporaine de Côte d'Ivoire. J'ai le souvenir d'une petite femme, toujours une cigarette aux lèvres, habillée simplement en boubou. Mais on sentait le feu en elle, c'était vraiment une guerrière. Quand je l'ai vu danser elle m'a fait rêver. Toujours active, que ce soit à former les danseuses ou à bricoler par terre, elle était simple, généreuse, exigeante, et disait toujours : « danse ta danse ». Pour elle, il ne s'agissait pas de répéter le folklore ou les ballets occidentaux, mais de travailler sans cesse pour inventer sa propre danse. Béatrice est décédée il y a dix ans et c'est à ce moment qu'on m'a proposé ce projet de mémoire de la danse contemporaine en Afrique. Ma conscience m'a dit : ne sois pas influencée. On veut voir ce que tu fais après vingt ans de pratique, ce que tu apportes à la nouvelle génération, ce que tu es devenue. Je me suis sentie très honorée de cette invitation et en même temps je me suis demandé comment on continue le rêve d'avenir qu'avait Béatrice pour ces jeunes.

Pour cette pièce, vous travaillez avec une autre chorégraphe africaine, Nina Kipré...

Nina Kipré, comme moi, a été formée par Béatrice à Abidjan. Elle a repris la direction de la compagnie TchÉTché. Moi je ne me sentais pas prête, j'ai eu besoin de partir pour créer et apprendre des chorégraphes d'ailleurs afin de mieux me connaître, mieux connaître ma danse, la

confronter à d'autres pratiques. À l'École des Sables j'ai été fascinée par Susan Buirge, à Exerce j'ai travaillé avec Mathilde Monnier, enfin j'ai eu ma rencontre déterminante avec Alain Buffard.

L'invitation du festival m'a donné envie de me rapprocher de Nina. Ensemble nous avons imaginé une façon d'exprimer la transmission de la danse contemporaine, initiée par Béatrice Kombé, aujourd'hui en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi nous avons repris la pièce *Sans repères* comme un élément fondateur. Mais au lieu de le faire avec des danseuses de TchÉTché, nous avons voulu des danseuses inconnues formées spécialement par Nina. C'est tout cela que nous avons montré à Avignon. La vérité sur notre situation. Le fait aussi que pas un représentant de Côte d'Ivoire n'a daigné se manifester alors que la danse contemporaine du pays était représentée pour la première fois au festival d'Avignon.

Comment définir votre danse ?

Quoiqu'il arrive ça se voit qu'on vient de là-bas. Le vocabulaire se reconnaît. Quand on parle de danse, on parle de mouvement parce que souvent on a soif de voir des gens danser. En venant à Montpellier me former à Exerce avec Mathilde Monnier et Mark Tompkins, c'était peut-être le bon moment pour moi de tracer mon chemin. Je veux aussi laisser à la personne qui regarde le choix d'entrer dans son chemin. Rien n'oblige à entrer dans mon chemin. Le brut n'est pas forcément vilain. Je ne viens pas pour lisser quand je viens sur scène.

Ce n'est pas simple de rester soi-même...

Je prends le temps de travailler en veillant à garder mon intégrité artistique, même si je prends des



Invitée aux deux plus prestigieux festivals de l'année, Avignon et Montpellier Danse, la chorégraphe ivoirienne Nadia Beugré est une jeune femme puissante, solidaire, qui fait et s'engage en dansant.

coups. J'essaie d'oser, quels que soient les retours. À l'intérieur de ce que je suis en train de faire, indépendamment du corps, je sais qu'il y a un travail très approfondi pour être cette femme qui vient de là-bas, cette femme africaine. Pour ça, je me suis décalée, je suis restée dans l'ombre par rapport au milieu érudit de la danse. Quand j'entends leurs mots, moi qui suis autodidacte, je me dis que j'ai du chemin à faire. Ensuite se pose la question : comment rester moi-même ? La langue française n'est pas ma langue maternelle, pourtant il faut que je trouve les mots justes.

Tapis rouge, votre création pour Montpellier Danse aborde un autre sujet.

Je suis allée dans les mines du Burkina Faso, bien déterminée à approcher les mineurs et à pénétrer dans le fond d'une galerie pour ressentir ce qu'ils vivent au quotidien. Ce ne fut pas facile en tant que femme. C'est un territoire réservé aux hommes et les mines sont un endroit dangereux, où les rivalités sont violentes. J'y ai découvert les stratégies pour déposséder l'autre d'une mine, le travail des enfants jamais avoué, le dénuement de ces personnes prêtes à risquer leur vie parce qu'ils n'ont pas d'autre espoir. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



mgen^{*}

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

"Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."

MARTIN FOURCADE, Champion du Monde
et Champion Olympique de biathlon.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°773 685 399. MGEN Vie, n°441 912 001. MGEN Fils, n°440 343 588. mutuelles adhérentes aux dispositifs du tiers II du code de la Mutualité - MGEN Action santé et sociale, n°441 911 913. MGEN Centres de santé, n°477 901 714. mutuelles adhérentes aux dispositifs du tiers II du code de la Mutualité.

Colgate®

ufsbd 
UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

**SOURIRE ECLATANT,
AVENIR BRILLANT™**



PROGRAMME SCOLAIRE COLGATE®

Colgate® s'engage et place l'éducation et la prévention pour une bonne hygiène bucco-dentaire au cœur de ses priorités.

Commandez gratuitement notre programme pédagogique développé en partenariat avec l'UFSBD, l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire. Ce programme est dédié aux écoles élémentaires et contient des supports variés ainsi que des échantillons pour toute votre classe.

Cette année, **120 000** enfants âgés de 6 à 10 ans pourront en bénéficier.

Inscrivez-vous du **04/09/2017** au **30/09/2017**, dans la limite des stocks disponibles.

POUR COMMANDER VOTRE KIT PÉDAGOGIQUE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE

<http://programme-scolaire.colgate.fr>